

IN MEMORIAM

les 5.000 morts recensés au 3 avril 2003 au 14ème jour de l'invasion américaine de l'Irak, soldats des deux camps et civils irakiens fauchés " par accident ", une chair à canon dont ces derniers représentent plus du quart et auquel on ajoutera, sur la base des mêmes recensements conjecturels, les quelque 5.000 blessés et estropiés, tous " libérés ", tous civils, hommes, femmes et enfants

le droit de la guerre que la campagne américaine, semant la mort et la terreur sous prétexte de trouver des armes de destruction massive, improbables selon le chef de l'inspection onusienne Hans Blix, a elle-même foulé aux pieds en procédant à la destruction massive du territoire et du peuple irakiens au moyen de munitions à uranium enrichi et de bombes à fragmentation, ces dernières transformant en champ de mines les sites bombardés : ils ont, au cours des douze années écoulées depuis la première guerre du Golfe en 1991, tué 1.600 civils et ils en ont blessé 2.500, hommes, femmes et enfants

la Convention de Genève, qui impose aux armées d'occupation d'assurer la sécurité des gens, des biens et des institutions, non d'assister impassiblement, à la manière d'un Etat voyou, à l'effondrement et à la mise à sac d'un pays tout entier, son patrimoine historique et culturel, bibliothèque de Mossoul et musée de Bagdad, ses ministères, ses ambassades, ses hôpitaux, où les plus faibles sont abandonnés à leur sort, hommes, femmes et enfants

la neutralité du discours de presse, orgueil et fondement de la profession qui se sont vus défigurés et dénaturés sous les assauts de la propagande de guerre américaine qui a rebaptisé " armée alliée " son corps expéditionnaire et " guerre de libération " ses propres visées hégémoniques le droit international des peuples et des nations, enfin, que la mise à l'écart unilatérale des Nations Unies est venue sceller, évolution que l'histoire récente trace en lettres de sang en évoquant le sort de l'Etat souverain yougoslave, démembré par l'Allemagne et les Etats-Unis, et celui de l'Etat souverain afghan, éliminé pour être devenu inutile après avoir rempli sa fonction géostratégique de fossoyeur de l'empire soviétique : consécration de la loi du plus fort " pacifiant " par les armes tout pays faisant obstacle à l'American Way of Life, aucun Etat d'Europe ou d'ailleurs n'est à l'abri de la menace, ni la Belgique, ni ses hommes, ses femmes et ses enfants.

www.migrants.sans.frontières.org

L'ironie n'échappera à personne. Dans le précédent Gresea Echos, il a été question de l'ouverture des frontières que le commerce international impose aux Etats-nations. C'est une ouverture d'un genre particulier : ouverture aux investissements étrangers, à la concurrence internationale, à la libéralisation. Ce n'est pas du goût de tout le monde. D'où débat.

Même débat, cette fois, mais avec inversion des arguments. Car la logique économique, qui impose partout la libre circulation des biens et des capitaux, trébuche sur ses propres certitudes dès lors qu'il s'agit de la circulation des gens. Le "village global" apparaît comme un leurre, un dédale qui, s'il n'oppose aucun obstacle aux flux financiers, entrave tout déplacement humain. Bien sûr, le système n'est pas parfait. Il connaît des problèmes d'étanchéité. Entre 1989 et 1998, l'Union européenne a accueilli, chaque année, un million et demi d'immigré, dont un tiers d'illégaux¹.

Et entre 1980 et 1992, ils étaient quelque quinze millions à s'établir en Europe occidentale², c'est comme si toute la population de la Syrie s'était déplacée en bloc. La "Forteresse Europe" a des allures de passoire. Y a-t-il lieu, à ce sujet, de se positionner?

Il y a, sur la question, beaucoup d'idéalisme. Il n'est pas dit que cela fonctionne ainsi. Dans un travail remarquable sur les politiques d'immigration belges, Vincent de Coorebyter met en évidence une constante: depuis 1920 et sans que l'arrêt de l'immigration décidé en 1974 n'y change rien, "l'immigration n'est admise que dans la mesure où elle joue un rôle économique et, plus précisément un rôle d'apport de main-d'œuvre indispensable au développement de l'industrie belge. Dispositions législatives, va-et-vient entre ouverture et fermeture des frontières, implantation géographique et caractéristiques socioprofessionnelles des immigrants, données démographiques, tout cela reste suspendu (nous soulignons) à la conjoncture économique et sociale belge."³ Dit autrement, les belles idées qu'on peut avoir sur le droit des gens à circuler et à s'établir librement n'ont qu'un lointain rapport avec les mécanismes qui, en réalité, leur permettent de le faire. Ces belles idées ne sont qu'écume, une écume qui tantôt sert, tantôt dessert les mécanismes agissants, qui sont économiques. Il est bon de garder cela à l'esprit quand on cherche à se "positionner".

Pour le Gresea, qui concentre son action sur les conséquences des décisions prises par les acteurs économiques du Nord pour les peuples du Sud, le phénomène des migrations en est un des exemples éclairants. L'industrie belge avait besoin d'immigrés et, donc, il y a eu des immigrés. Elle en aura encore besoin et, donc, il y en aura encore. Chez Vincent de Coorebyter, il

n'y a pas d'écume. La Belgique aurait attiré des immigrés pour des motifs démographiques ? Cette mesure, dit-il, "revenait à fixer les étrangers sur notre sol (...) avec l'assurance de voir se développer en Belgique (...) une main-d'œuvre abondante, bon marché et au taux d'activité d'élevé."

C'est dire qu'économie et démographie sont intimement liées. Deux illustrations récentes. Le "rapport Lamy", d'abord, qui esquisse un scénario catastrophe pour l'Europe sur l'échiquier mondial à l'horizon 2050, celle-ci étant menacée de décrochage économique vis-à-vis des Etats-Unis en raison notamment de "l'hiver démographique" qui guette sa population: "la géographie ne suffit pas à définir le pourtour économique et "civilisationnel" de l'Union"⁴ s'exclame Lamy pour prôner, à mots voilés, l'ouverture des frontières. Et, dans la même veine, c'est l'analyse que Stein Ringer⁵ fait du rapport 2002 des Nations Unies sur la population qui esquisse pour l'Europe rien moins qu'un effondrement (avec son taux de fécondité de 1,4 enfant par femme, sa population sera réduite de moitié en 100 ans...) et qui inviterait à chercher le salut dans l'immigration: c'est, dit-il, mal poser la question. Primo, parce que, immigration il y aura de toute façon. Secundo, parce qu'elle ne suffira pas, à elle seule, à redresser la situation. Et tertio, parce qu'elle n'est guère désirée par la majorité des Européens. Ce sont, par trois fois, des constats qui auront l'heur de déplaire...

Mais ce sont des constats qu'il faut considérer les yeux ouverts. L'écume, la mode, aujourd'hui, vantent et inventent le "citoyen mondial", l'homme "nomade" d'Attali, une abstraction par laquelle les beaux esprits de la "jet-set" se flattent eux-mêmes tout en s'aveuglant devant ce qui n'est que business et shopping migratoire, guerres et déplacements forcés de population: on compte 18 millions de réfugiés/déplacés dans le monde. L'homme qui s'expatrie par goût reste à inventer.

Erik Rydberg

1. The Economist, 2 novembre 2002.

2. L'Europe et toutes ses migrations, Wibtol de Wenden et de Tinguy, Editions Complexe, 1995.

3. Immigration et culture (1) ^ Décor et cocepts, Courrier hebdomadaire du Crisp, n° 1186, 1988.

4. Le Figaro, 10 février 2003.

5. Times Literary Supplement, 28 février 2003.

Université des alternatives

MODULE 2 MIGRANTS SANS FRONTIERES?

Programme

Jeudi 8 mai 2003 - 18 H 00 – 20 H 30

Le marché mondial des migrations

Eric Florence/ULG/CEDEM - GRESEA

Introduction au thème du Module Migrations.

Les migrations contemporaines dans le contexte de la mondialisation.

Cette première séance vise à replacer la question de l'immigration dans son contexte mondial, mais aussi dans une perspective historique. Il est essentiel de montrer qu'au niveau mondial les migrations ne correspondent pas à l'image qui en est donnée en général.

Jeudi 15 mai 2003 - 18 H 00 – 20 H 30

La politique des Pouvoirs Publics belges face à l'immigration

Andrea Rea/ULB/GERME - GRESEA

Les politiques des pouvoirs publics belges sont depuis 1930 un des facteurs déterminants de la manière dont l'immigration se présente en Belgique. Il est important de bien appréhender ces politiques pour en saisir toutes les conséquences. Il est fondamental de prendre conscience que l'immigration en Belgique a connu des " périodes historiques " très différentes.

Jeudi 22 mai 2003 - 18 H 00 – 20 H 30

Parcours interculturels: témoignages et dialogues

Avec entre autres, Nouria Ouali, Simon Mukuna, Dogan Ozguden

Pour cette séance, nous invitons des représentants de l'immigration, de nationalités diverses, qui viendront apporter le témoignage de leur expérience dans le processus d'immigration. Ce sera l'occasion d'ouvrir avec eux un dialogue, d'autant plus intéressant que, quelques jours auparavant, auront eu lieu les élections législatives.

Jeudi 05 juin 2003 - 18 H 00 – 20 H 30

La dernière séance sera organisée sous la forme d'un " jeu de rôle " au cours duquel les participants seront invités, à l'aide d'experts extérieurs, à défendre les arguments " pour " ou " contre " une migration sans frontières.

**Le module 3 de l'université des alternatives traitera du thème:
"La gouvernance mondiale" et se déroulera en quatre séances,
les jeudis 2,9,16 et 23 octobre.**

René De Schutter
GRESEA

Un thème controversé

Le GRESEA propose comme deuxième module de l'Université des Alternatives le thème "Migrants sans frontières ?".

Le but de l'Université des Alternatives est de parcourir tous les thèmes qu'on pourrait appeler "horizontaux" ou "contextuels" qui nous permettent de replacer dans une perspective plus large notre recherche-éducation sur les conséquences des décisions économiques des acteurs privés sur la situation des populations du Sud.

Or, nous avons très vite constaté que sur ces thèmes "horizontaux" (libre-échange, migrations, gouvernance, droit, société civile), les forces progressistes n'ont pas toutes les mêmes objectifs. D'où l'idée de faire appel à une série de "connaisseurs" du sujet qui nous permettent de faire le "tour" d'une problématique, d'en connaître les tenants et aboutissants, et cela de la manière la plus "ouverte" possible, de façon à pouvoir donner aux participants la possibilité d'avoir en quelque sorte en mains toutes les données du problème. Parmi ces thèmes, la question des migrations ne pouvait pas être éludée.

Les migrations jouent un rôle important pour un nombre considérable de pays du Sud et, dans de nombreux cas, les "acteurs privés" (c'est-à-dire les entreprises et les consommateurs, pour simplifier les choses) prennent des décisions qui ont une influence certaine sur le processus des migrations : en appelant de la main-d'œuvre vers les Pays

Industrialisés, ou en investissant dans le Sud, ce qui peut dans certains cas ralentir les processus migratoires.

Mais au sein des forces progressistes les positions ne sont pas nécessairement unanimes. Certes, sur la solidarité avec les immigrés (officiels ou clandestins) il y a un front homogène. Par contre, sur la question de la "politique" d'immigration, on est loin du consensus. Les divergences, rarement discutées sereinement, portent sur deux questions : celle de l'ouverture ou non des frontières et celle des formes de rapports collectifs qui doivent exister entre les immigrés et la société belge.

Reprenons ces deux questions.

La question de l'ouverture

On connaît la "célèbre" phrase de Michel Rocard : "La France ne peut pas accueillir toute la misère du monde". C'était poser avec brutalité la question de l'ouverture des frontières aux immigrés.

On sait que, depuis 1967, la Belgique interdit à des étrangers de venir "travailler" sur son territoire, voire même d'y séjourner. Il y a un certain nombre d'exceptions à cette règle (variables dans le temps) : les étudiants sous certaines conditions, les cadres de multinationales, les fonctionnaires internationaux, les réfugiés politiques (au sens précis de la convention de Genève), les clandestins ayant obtenu la régularisation en 2000, et parfois certaines professions très spécialisées pour lesquelles

il n'existe pas réellement de "travailleurs" en Belgique.

Il y a néanmoins toujours eu des personnes progressistes ou des groupes progressistes qui ont défendu la thèse de l'ouverture beaucoup plus large voire totale des frontières aux candidats immigrés.

Ceux qui parmi les forces progressistes ne défendent pas cette thèse fort large sont cependant souvent partisans d'une plus grande ouverture que celle permise actuellement. Par exemple en procédant régulièrement à des opérations de régularisations, ou encore en permettant à des personnes ou familles issues de pays souffrant de la guerre, de la famine, ou victimes d'une catastrophe naturelle, ou de persécutions ethniques, de s'établir chez nous.

D'autres encore préconisent des "quotas" à l'immigration.

Toutes ces positions méritent d'être examinées avec sérieux et sérénité ; sans vouloir établir une ligne de conduite unanime mais tout au moins écoutons-nous mutuellement.

Intégration, assimilation, ...

L'autre grande question où des divergences sont manifestes est celle des formes de rapport collectif qui devrait exister entre la société belge et les immigrés. Si tout le monde est d'accord pour refuser toute "discrimination", la question devient plus controversée lorsqu'on aborde des pro-

blèmes concrets. Sans soulever ici la fameuse " bataille du foulard ", des propositions relatives à l'utilisation des langues ou des cultures se posent nécessairement.

Donnons des exemples.

- Faut-il permettre et subsidier des écoles islamiques, comme c'est le cas pour les écoles catholiques ?
- Faut-il que les parents d'élèves puissent bénéficier d'une traduction dans les rapports avec l'école de leurs enfants ?
- Faut-il, au contraire, subordonner certains avantages à la connaissance élémentaire d'une de nos langues nationales ?
- Faut-il qu'il y ait des bureaux de traduction gratuits pour les actes administratifs ?
- Peut-on permettre le regroupement familial au-delà d'une génération (en remontant aux grands-parents, aux frères et soeurs) ?
- Faut-il favoriser la mixité dans les logements sociaux ?
- Quid du droit de vote ?

Toutes ces questions font l'objet de multiples discussions au sein des forces progressistes de notre pays. Sans vouloir les aborder toutes lors des quatre séances du module 2 de l'Université des Alternatives, nous nous efforçons, avec le concours de spécialistes, d'en traiter un certain nombre. Et nous essaierons de le faire avec le concours de personnes qui sont elles-mêmes des immigrés ou qui ont un rapport personnel avec l'immigration. ■

Définition

Le terme immigration désigne le fait de venir résider dans un pays différent de son pays d'origine.

Le terme immigration ne s'applique qu'aux étrangers : par exemple, un Français né en Algérie et arrivant pour la première fois en France métropolitaine n'est pas pour autant un immigré. Toutefois, tous les immigrés ne sont pas étrangers : certains ont pu obtenir la nationalité française depuis la date de leur immigration. C'est d'ailleurs le plus souvent de cette manière qu'a fonctionné l'immigration dans les pays européens ou aux Etats-Unis : elle se fait sans espoir de retour au pays d'origine, et cette rupture se manifeste par l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil. Toutefois, avec le durcissement des conditions d'acquisition de cette nationalité dans bon nombre de pays (en France, notamment), l'intégration progressive des immigrés devient plus problématique, puisque l'acquisition de la nationalité est le premier pas - le plus symbolique mais aussi le plus important - de cette intégration. Il convient en outre de souligner que tous les étrangers ne sont pas immigrés : certains sont nés dans le pays même mais n'ont pas pu ou pas voulu en obtenir la nationalité.

L'immigration, surtout lorsqu'elle est massive, s'accompagne souvent de phénomènes de rejet par une partie de la population du pays d'accueil, qui vit cette intrusion comme un danger, une concurrence ou une gêne. Il est d'ailleurs vrai qu'une immigration massive, en favorisant des regroupements culturels, retarde souvent l'intégration, c'est-à-dire l'acquisition des habitudes culturelles et linguistiques de la population d'accueil par la population immi-

grée (on parle aussi d'acculturation pour désigner cette acquisition). Ainsi, les Etats-Unis ont été longtemps à la fois le pays du melting pot (mélange de populations d'origines très variées, se fondant dans une nationalité nouvelle) et celui de minorités culturelles (quartiers chinois, quartiers chicanos, etc.) demeurant vivaces en raison du regroupement communautaire.

D'un point de vue économique, l'immigration porte habituellement surtout sur des hommes jeunes (avec, parfois, l'appoint d'un regroupement familial), que le pays d'accueil n'a pas eu à former, alors qu'il bénéficie de l'apport de leur force de travail. Selon la situation de l'emploi, cet apport peut venir alimenter ou au contraire submerger le marché du travail. Durant les années de forte croissance en France, l'appoint de l'immigration a été indispensable. Mais les hommes ne sont pas des marchandises : ils se sont fixés sur place, ont largement commencé à s'intégrer. C'est pourquoi les fantasmes développés par certains et consistant à renvoyer les immigrés dans leurs pays d'origine, maintenant que l'économie du pays d'accueil peut se passer d'eux, revient à méconnaître des réalités humaines (et économiques) évidentes : le pays d'accueil des immigrés est devenu leur pays.

(Dictionnaire du cédérom Alternatives Economiques, 2002.)

Les migrations internationales en chiffres

Il n'existe aucun pays au monde qui ne soit aucunement concerné par la migration internationale. Tous sont pays d'origine, ou de transit, ou de destination de migrants, si ce n'est les trois à la fois. A l'instar d'autres flux, qu'il s'agisse de flux financiers, de flux commerciaux, ou de flux d'informations et d'idées, le nombre sans cesse croissant de personnes franchissant des frontières constitue l'un des indicateurs les plus fiables du processus de la mondialisation.

IOM International Organization for Migration



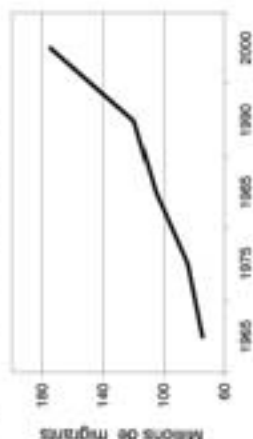
Enjeux des politiques migratoires

No. 2, mars 2003

- Migrants internationaux
- Effectifs de migrants par région
- Effectifs de migrants par pays
- Pays d'immigration et d'émigration
- Travailleurs hautement qualifiés
- Migration irrégulière
- Main-d'œuvre étrangère
- Rapatriements de fonds par les migrants

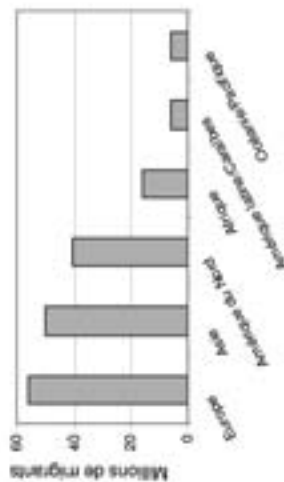
Migrants internationaux

Au début du XXI^e siècle, on constate qu'un habitant de la planète sur 35 est un migrant international. Le nombre total de migrants internationaux est estimé à quelque 175 millions de personnes (2,9% de la population mondiale). Environ 48% de tous les migrants internationaux sont des femmes. Au cours des 35 dernières années, le nombre de migrants internationaux a plus que doublé.



Effectifs de migrants par région

En nombres absolus, l'Europe (56,1 millions de migrants), l'Asie (49,7 millions) et l'Amérique du Nord (40,8 millions) sont les régions qui comptent les effectifs de migrants les plus élevés (données relevées en 2000). En Afrique, la population migrante totalise 16,2 millions de personnes, soit 2,1% de la population totale. En Amérique latine et aux Caraïbes, elle totalise 5,9 millions de personnes, soit 1,1% de la population. L'Océanie/Pacifique arrive en tête des régions du monde comptant la plus forte proportion de migrants par rapport à la population totale (19,1%), suivie de l'Amérique du Nord (13%) et de l'Europe (7,7%).



Effectifs de migrants par pays

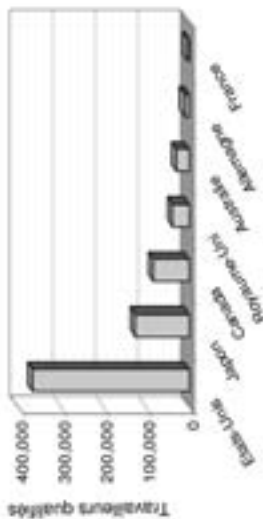
Selon les chiffres recueillis en 2000, les Etats-Unis et la Fédération de Russie arrivent en tête de la liste des 15 pays ayant recensé le plus grand nombre de migrants internationaux au monde, avec 35 millions et 13,3 millions de personnes respectivement. Cette liste comprend des pays de tous les continents: Allemagne (7,3 millions), Ukraine (6,9 millions), France (6,3 millions), Inde (6,3 millions), Canada (5,8 millions), Arabie saoudite (5,3 millions), Australie (4,7 millions), Pakistan (4,2 millions), Royaume-Uni (4 millions), Kazakhstan (3 millions), Côte d'Ivoire (2,3 millions), Iran (2,3 millions) et Israël (2,3 millions).

Pays d'immigration et d'émigration

Alors que l'ensemble des 10 principaux pays d'immigration entre 1970 et 1995 appartenait au monde en développement, les 10 principaux pays d'immigration n'étaient pas tous des pays industrialisés. Au cours de cette période, les principaux pays d'immigration nette ont été les Etats-Unis (16,7 millions d'immigrants), la Fédération de Russie (4,1 millions), l'Arabie saoudite (3,4 millions) et l'Inde (3,3 millions). Les principaux pays d'émigration ont été le Mexique (6 millions d'émigrants), le Bangladesh (4,1 millions), et l'Afghanistan (4,1 millions).

Travailleurs hautement qualifiés

Si l'on s'en tient aux pays à haut niveau de revenu, ceux qui ont accueilli annuellement le plus grand nombre de travailleurs hautement qualifiés ont été les États-Unis (1999: 370.000 personnes), le Japon (2000: 129.000) et le Canada (2000: 86.200). Venaient ensuite le Royaume-Uni (2000: 39.000), l'Australie (1999-2000: 30.000) et l'Allemagne (2000-2001: 11.800).



Migration irrégulière

La migration irrégulière reste un phénomène complexe sur lequel on ne dispose guère de données précises et fiables. On estime qu'entre 700.000 et 2 millions de femmes et d'enfants franchissent chaque année des frontières internationales avec l'aide de trafiquants. Chaque année, environ 500.000 personnes entrent illégalement aux États-Unis, au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Le nombre de personnes qui pénètrent illégalement sur le territoire de l'Union européenne varie d'une année à l'autre entre 120.000 et 500.000. La contrebande d'êtres humains est un commerce très lucratif qui génère, année après année, des revenus se chiffrant en millions de dollars. Les trafiquants calculent leur rémunération en proportion de la distance à couvrir entre le pays d'origine et le pays de destination.

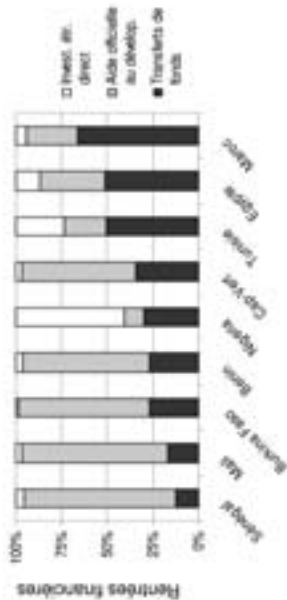
Sources et définitions:

- OOM (2001). *État de la migration dans le monde en 2001 - Gestion des migrations. Populations mobiles: défis et réponses. Série Rapports de l'OMM sur l'état de la migration dans le monde, vol. 2*. Genève.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). (2002). *SOPMEM - Trends in International Migration: Continuous Reporting System on Migration*, Rapport annuel 2002. OCDE, Paris.
- Population Reference Bureau (2002). *International Migration: Facing the Challenge*, 37(1). Washington D.C.
- Nations Unies (2002). *Activités de statistiques des Nations Unies sur la migration internationale*. Division de statistique des Nations Unies, New York.
- Nations Unies (2002). *International Migration 2002* - World Fact. Division de la population des Nations Unies, New York.
- Banque mondiale (2002). *Indicateurs du développement dans le monde 2002*. Banque mondiale, Washington D.C.

Rapatriements de fonds par les migrants

2

Pour les pays en développement, les rapatriements de fonds effectués par les migrants constituent une source majeure de rentrées. À l'échelle planétaire, ce sont l'Inde (11,5 milliards de dollars), le Mexique (6,5 milliards) et l'Égypte (3,7 milliards) qui ont bénéficié des rapatriements de fonds les plus importants en provenance de leur diaspora. Cependant, en raison de leur caractère fréquemment informel, le volume total des transferts de fonds est souvent difficile à déterminer. Au cours des 20 dernières années, les rapatriements de fonds officiels annuellement en direction d'un grand nombre de pays africains ont été supérieurs à l'aide officielle au développement et à l'investissement étranger direct. Ainsi, calculés par rapport à l'ensemble des rentrées financières du pays, les transferts de fonds au Maroc ont été de 66%, en Égypte et en Tunisie de 51%, au Cap-Vert de 35%, au Nigéria de 30%, et au Bénin et au Burkina Faso de 27%.



Main-d'oeuvre étrangère

Au sein des pays de l'OCDE, les pays ayant accueilli le plus grand nombre de travailleurs étrangers en 1999 ont été les États-Unis (16,68 millions), l'Allemagne (3,57 millions), l'Australie (2,37 millions), la France (1,53 million) et le Royaume-Uni (1,1 million). La proportion la plus élevée de travailleurs étrangers sur le marché du travail a été constatée au Luxembourg (57,3%), en Australie (24,6%) en Suisse (18,1%) aux États-Unis (11,7%), en Autriche (10,02%), en Allemagne (8,75%) et en France (5,8%).

La série Enjeux des politiques migratoires est conçue et réalisée par:

mprp

OMM - Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire

17 route des Marillans, C.P. 71, CH-1211 Genève 19, Suisse
 téléphone: +41 22 717 91 11, télécopie: +41 22 798 61 50, E-mail: MPRPDX@om.int
 Internet: <http://www.om.int>

Aka Kouamé
et Hamadi Betbout
Université de Yaoundé II

Leçons de Côte d'Ivoire

(Ndlr. L'étude de MM. Kouamé et Betbout, publié en décembre 2000 dans " Etude de la population africaine ", volume 13, est donné ici dans une version qui, bien que fortement abrégée et débarrassée de son important appareil statistique, apporte une pièce importante au débat, et notamment en mettant en évidence l'étonnante similitude entre les préoccupations que font naître les phénomènes migratoires, qu'ils soient sud-sud, sud-nord, nord-sud ou nord-nord...) Lorsqu'on envisage les migrations en Afrique de l'Ouest, il faut garder en mémoire quelques éléments. Ce sont tous des pays pauvres. Les écarts de développement ne sont donc pas très importants comparés à ceux avec les pays industrialisés. Toutefois, l'héritage colonial, les succès ou échecs des choix politiques des gouvernements issus des indépendances et l'orientation des politiques d'aide au développement ont contribué à créer de légers écarts entre les pays, notamment entre pays côtiers et pays de l'intérieur.

Depuis la période coloniale (et probablement avant même cette période), les pays de l'Afrique de l'Ouest entretiennent des relations particulières où la migration joue un rôle essentiel. Certaines de ces relations s'inscrivent dans le cadre d'accords tant multilatéraux que bilatéraux. Les pays francophones d'Afrique de l'Ouest appartenaient au grand ensemble colonial que formait l'Afrique Occidentale Française. Dans le cadre de la politique d'exploitation de ses colonies d'Afrique de l'Ouest, la France avait procédé à une sorte de spécialisation selon les dotations en ressources de chacune d'elles... A une étape donnée de ce processus, se

sont créés différents axes correspondant aux courants migratoires résultant de cette politique coloniale:

- l'axe allant du Burkina vers le Ghana et la Côte d'Ivoire
- l'axe Togo-Ghana
- l'axe Mali-Sénégal.

L'axe Burkina-Côte d'Ivoire s'est créé en vue du développement de l'exportation des spéculations agricoles que sont le café et le cacao notamment. En Côte d'Ivoire devait se développer l'économie de plantation et le Burkina devait servir de réservoir de main-d'oeuvre pour cette économie. C'est ainsi que la colonie du Burkina avait été supprimée en 1932 et en partie rattachée à la colonie ivoirienne. Pour que cette stratégie puisse fonctionner, l'administration coloniale française a dû recourir à des méthodes coercitives comme l'impôt per capita, la prestation de travail, et le travail forcé. Ces mesures ont eu pour effet d'intensifier les migrations du Burkina vers la Côte d'Ivoire, mais aussi celles de la Côte d'Ivoire et du Burkina vers le Ghana en réaction aux mauvais traitements que l'administration coloniale faisait subir aux populations.

Ces mouvements relativement intenses se sont maintenus sur toute la période coloniale, c'est-à-dire même après la suppression de la dernière mesure coercitive (le travail forcé) en 1946. C'est qu'en raison de la dépendance par rapport à la main-d'oeuvre burkinabé ainsi créée, les planteurs ivoiriens ont dû développer une autre stratégie pour continuer d'en

disposer: la création du Syndicat interprofessionnel pour l'acheminement de la main-d'oeuvre (SIAMO). Ce syndicat allait être supprimé à l'indépendance à la suite des réactions des intellectuels burkinabés.

Après l'indépendance, la stratégie de développement retenue par le nouveau gouvernement ivoirien était en tout point semblable à celui du gouvernement colonial et reposait donc essentiellement sur l'intensification de l'économie de traite à forte intensité de main-d'oeuvre. En plus de cela, il fallait envisager le développement de l'industrie d'import-substitution. Tout cela requérait une main-d'oeuvre abondante dont le pays ne disposait pas. La politique de main-d'oeuvre a donc consisté, sur les court et moyen termes, à maintenir celle que le cadre colonial avait fournie, à savoir la main-d'oeuvre qualifiée française et la main-d'oeuvre burkinabée.

Plus récemment, l'étude régionale sur " migration et urbanisation en Afrique de l'Ouest ", couvrant huit pays (Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Nigéria), révèle le maintien des tendances précédentes. En effet, les résultats de cette enquête indiquent que " la Côte d'Ivoire est le pays où résident le plus d'étrangers originaires des autres pays du réseau, soit 1,5 million de personnes âgées de 15 ans et plus ". Lorsqu'on considère les flux migratoires, on constate que les plus importants sont enregistrés toujours entre le Burkina et la Côte d'Ivoire, soit 920.000 migrations sur la période

quinquennale précédant l'enquête (1988-1992). Les migrations entre la Côte d'Ivoire et le Burkina représentent la moitié de l'ensemble des flux entre les pays du réseau. Ces flux sont suivis de ceux entre la Côte d'Ivoire et le Mali (247.000 migrations), le Niger et le Nigéria (210.000 migrations) et la Côte d'Ivoire et le Niger (103.000 migrations).

La galaxie ivoirienne

La Côte d'Ivoire demeure le pays qui accueille le plus d'immigrants dans la sous-région. Ce trait fait partie intégrante de l'histoire récente de ce pays, les politiques d'immigration ayant toujours été considérés comme une composante essentielle de la politique générale de développement. L'immigration - forcée d'abord, puis spontanée par la suite - devait aider à combler les déficits de main-d'oeuvre occasionnés par l'orientation de la politique de mise en valeur coloniale puis de développement national. Aussi, pour faire face à ses besoins de main-d'oeuvre, la Côte d'Ivoire a adopté une politique de laisser-faire dans ce domaine (tout comme celui de la fécondité d'ailleurs). Il s'en est suivi une forte immigration qui a contribué de façon importante à l'accroissement de la population.

En effet, le volume de la population d'origine étrangère était estimé à environ 1.500.000 en 1975, 3.035.000 en 1988 et 3.310.000 en 1993. Ces chiffres correspondent à 25%, 28% et 25,4% de la population totale respectivement. Autrement dit, plus du quart de la population est constitué d'étrangers en Côte d'Ivoire. Toutefois, parmi ceux-ci, seule un peu plus de la moitié a effectivement immigré, l'autre partie étant née dans le pays. Toutes origines confondues, l'im-

migration contribue de façon non négligeable à la croissance démographique, soit 37,5% en 1975 (pour un taux d'accroissement annuel de 4,0%) et 13,5% en 1988 (pour un taux d'accroissement annuel de 3,7).

Cette immigration intense se fait essentiellement en provenance des autres pays de l'Afrique de l'Ouest, soit dans 99% des cas. Comme indiqué plus haut, l'origine dominante est le Burkina (49% des immigrants), suivi du Mali (20%). Un peu plus de la moitié des immigrants se dirigent en milieu rural (53,6%). Cela est particulièrement vrai chez les Burkinabés dont 66% vivent à la campagne. Cela suppose que d'autres groupes de migrants comme les Sénégalais et les Béninois préfèrent s'installer en ville. Les immigrants sont en majorité des musulmans (71%), ce qui a pour effet de modifier la répartition de la population entre les différentes confessions religieuses. Notons que dans la population ivoirienne, les musulmans ne représentent que 30% contre 36% de chrétiens. L'immigration en Côte est surtout le fait de personnes non scolarisées et d'analphabètes (les 3/4 d'entre eux). C'est particulièrement le cas des femmes (87%) et des immigrants burkinabé (84%) et maliens (78%). Ils ont toutefois des taux d'activité beaucoup plus élevés que celui des nationaux (73%).

La force de travail potentielle disponible pour toute société à un moment quelconque de son histoire est donnée par le volume et la structure par âge de sa population. L'apport de l'immigration est très net dans le cas de la Côte d'Ivoire puisque la population d'âge actif a augmenté de 4,2% par an entre 1975 et 1988 et que ce taux, si l'on ne considère que la population de nationalité ivoirienne, ne serait plus

que de 3,4%. Le niveau plus élevé de l'accroissement de la population en âge d'activité est dû à la population immigrante en âge d'activité dont le taux moyen d'accroissement a été de 6,4% entre 1975 et 1988.

Bilan mitigé

L'impact de l'immigration sur la qualification de la main-d'oeuvre, quant à lui, dépend du profil relatif des immigrants par rapport à celui des Ivoiriens. Ce profil ne semble pas très favorable à l'amélioration de la qualité de la main-d'oeuvre. La contribution de l'immigration à la qualité de la main-d'oeuvre sera mesurée par la variation du niveau de l'"effet de remplacement". Pour mémoire, le concept d'"effet de remplacement" renvoie à la variation de la qualité de la main-d'oeuvre avec l'accroissement démographique. Il repose sur l'hypothèse que les nouveaux entrants dans la force de travail sont de qualité supérieure à ceux qui sortent. Autrement dit, la qualité de la main-d'oeuvre est inversement proportionnelle à l'âge (les travailleurs les plus jeunes sont de meilleure qualité que les plus âgés).

Appliquée aux données des recensements de 1975 et 1988, cette analyse révèle un niveau très faible de la qualité de la main-d'oeuvre en Côte d'Ivoire, tant en 1975 qu'en 1988 avec des niveaux moyens d'instruction correspondant à 1,3 et 2,6 années d'étude respectivement. De ce qui précède, il ressort que le rôle de la migration dans la reproduction de la force de travail en Côte d'Ivoire est ambivalent. D'un côté, la migration accroît la main-d'oeuvre disponible et, de l'autre, elle en réduit la qualité. La contribution de l'immigration au renouvellement des ressources humaines est donc mitigée.

Si l'immigration contribue au renouvellement de la main-d'oeuvre, il reste à voir comment celle-ci est utilisée. En Côte d'Ivoire, l'hypothèse d'une segmentation du marché du travail moderne privé selon la nationalité des travailleurs a longtemps eu cours. Les étrangers non-africains occupent les postes les plus élevés, les Ivoiriens les postes intermédiaires (cadres moyens, agents de maîtrise et employés qualifiés) et les étrangers africains les emplois non-qualifiés. L'activité informelle serait quant à elle dominée par les étrangers. Ces tendances passées peuvent-elles s'observer aujourd'hui, surtout avec la crise structurelle importante qu'a traversée le pays et les recompositions qui s'en sont suivies, et la politique volontariste de formation de cadres ivoiriens ? Les données à notre disposition ne permettent pas de répondre entièrement à cette question.

Il convient d'ajouter à ces considérations que, comme on pouvait s'y attendre, les étrangers participent de façon plus importante à l'activité économique que les Ivoiriens. Plus de la moitié des étrangers y participent, au contraire des Ivoiriens qui sont majoritairement inactifs. Lorsqu'on isole, parmi les étrangers, ceux nés en Côte d'Ivoire des autres, les taux de participation des étrangers nés hors du pays sont encore plus élevés. Ils passent de 53,9% à 69,2% chez les ressortissants de l'Afrique de l'Ouest et de 54,9% à 63,8% chez les autres immigrants. Par contre, ceux nés en Côte d'Ivoire ont un taux de participation à l'activité économique beaucoup plus bas que les Ivoiriens de souche, soit 28,6%.

Ainsi, parmi les personnes économiquement actives, on rencontre une proportion deux fois plus élevée de chômeurs parmi les Ivoiriens que parmi les étrangers. Les taux de chômage sont de 9,2% chez les

Ivoiriens, 4,3% chez les autres ressortissants de l'Afrique de l'Ouest et 5,5 chez les autres étrangers. Les étrangers de l'Afrique de l'Ouest connaissent un niveau de chômage beaucoup plus bas si on isole les étrangers nés en Côte d'Ivoire, soit 2,9%. On peut donc dire qu'ils sont en situation de plein emploi.

C'est un fait désormais bien connu: la Côte d'Ivoire est, depuis la période coloniale, un pays à forte immigration. Celle-ci a contribué énormément à la reproduction de la force de travail par l'accroissement de la main-d'oeuvre et par son renouvellement. Les immigrants ne semblent pas défavorisés sur le marché du travail, bien au contraire, si l'on en juge par leur taux de chômage trois fois plus faible que celui des Ivoiriens et par leur position relative dans l'occupation. Le taux de chômage très faible des immigrants correspond en fait au plein emploi; ce qui implique que la main-d'oeuvre immigrante est employée de façon optimale, ce qui pourrait permettre de dire que l'immigration en Côte d'Ivoire ne conduit pas à un gaspillage des ressources humaines. Par contre le taux de chômage beaucoup plus élevé des Ivoiriens pourrait correspondre à un gaspillage de ressources humaines nationales. La question à se poser est de savoir si le chômage des Ivoiriens aurait été plus bas en l'absence des immigrants. La réponse à une telle question est difficile dans la mesure où l'absence des immigrants n'aurait pas nécessairement libéré des emplois alors que leur présence aurait pu engendrer.

L'immigration a permis de faire face aux problèmes de pénurie de main-d'oeuvre qui étaient criants durant les années 60 et 70. Avec la crise des années 80 et du début des années 90, des excédents de main-d'oeuvre ont été observés sur le marché du travail urbain, tandis que les milieux ruraux

connaissaient une hémorragie de main-d'oeuvre, en raison de la baisse de la rémunération du travail agricole. Cette situation contrastée a conduit au paradoxe de l'immigration en Côte d'Ivoire. D'un côté elle est décriée parce que censée être un des facteurs importants des excédents sur le marché du travail urbain et de l'autre elle est désirée pour faire face à la pénurie de main-d'oeuvre agricole. Ceci explique pourquoi le gouvernement n'a jamais su réagir devant les revendications de l'élite urbaine sur la nécessité d'une politique d'immigration, notamment avec l'insécurité grandissante dont on pense aussi que l'immigration en est une des causes. L'instauration d'une carte de séjour ne saurait, en effet, tenir lieu de politique d'immigration, elle relèverait davantage de la politique fiscale. Les difficultés de l'élaboration d'une politique d'immigration seraient aussi attribuables aux contradictions possibles avec les différents traités d'intégration régionale. Pourtant une telle politique ne devrait pas être difficile à élaborer et à mettre en oeuvre. Il suffit pour cela qu'elle repose sur des principes très simples, à savoir, primo, le respect de l'esprit des traités d'intégration régionale vis-à-vis des ressortissants des Etats-membres de la CEDEAO qui appliquent les textes; c'est le principe de la réciprocité; la Côte d'Ivoire n'ayant pas à résoudre seule les problèmes de chômage des autres pays de la sous-région. Et, secundo, l'immigration en provenance de tout autre pays doit être dictée par les besoins de main-d'oeuvre du pays, hormis les cas humanitaires. ■

Anne Graindorge
GRESEA

Le paradoxe libéral

Chercheur au Centre d'Etudes de l'Ethnicité et des Migrations (CEDEM, Université de Liège), Eric Florence est le premier "conférencier" de l'Université des alternatives sur les migrations et, à ce titre, en inaugure pour ainsi dire les travaux. Nous l'avons interviewé.

Quelles sont les grandes caractéristiques des flux migratoires dans l'espace et dans le temps ?

Je pense qu'il faut d'abord rappeler que les migrations, la mobilité humaine, c'est quelque chose de très ancien, quelque chose qui a caractérisé les activités économiques et sociales depuis la nuit des temps. En fonction d'une multitude de facteurs – politiques, économiques, sociaux, culturels – les migrations ont été plus ou moins organisées, plus ou moins importantes, plus ou moins diversifiées, mais elles n'ont jamais cessé d'exister.

Les migrations vers le Nord après la seconde guerre mondiale – qu'on appelle migrations de travail – sont essentiellement des migrations massives de main-d'œuvre, avec pour caractéristiques, d'une part, un départ d'un pays d'origine vers un pays de destination (ce qui paraît assez logique, mais qui en réalité est une des caractéristiques de ces migrations d'après-guerre) et, d'autre part, des migrants appelés, ou au moins encouragés à venir, par des gouvernements du Nord, et considérés essentiellement – voire exclusivement – comme une ressource économique, mobilisable (pour un temps) en fonction de besoins conjoncturels.

Depuis les premières migrations d'après-guerre, au-delà de la continuité et de la reproduction malgré la

" fermeture des robinets " de 1974, une certaine évolution peut être constatée – illustrée dans la littérature. Cette évolution s'inscrit dans le contexte général de la mondialisation. On constate avant tout une diversification des lieux de départ et des lieux d'arrivée, en ce compris une augmentation considérable de la mobilité entre pays du Sud et de l'Est et une séparation moins nette entre pays d'émigration et d'immigration. On assiste également à une diversification des profils des migrants, ceux-ci correspondant de moins en moins au profil unique du travailleur aux ressources très limitées. Par ailleurs, certaines migrations deviennent plutôt saisonnières (cfr. certaines migrations au départ des pays de l'Europe de l'Est vers l'Europe de l'Ouest); certains migrants (minoritaires, il faut le préciser !) parviennent à profiter des possibilités offertes par l'ouverture de l'espace européen; etc. On constate aussi un nombre plus important de migrants d'origine urbaine et, évidemment (avec la fin de " l'immigration de travail organisée "), une augmentation de l'immigration dite illégale.

Qu'est-ce qui explique l'importance des flux migratoires vers l'Europe de l'Ouest aujourd'hui ?

En 1974, l'Europe adopte une politique d'arrêt d'accueil de la main-d'œuvre étrangère, mais l'immigration continue. Pourquoi ? Parce que ce sont des êtres humains qu'on a fait venir, et des habitudes, des liens, des besoins se sont créés. Les immigrés qui sont venus et se sont installés ne sont pour la grande majorité pas retournés dans leur pays d'origine. Leur famille a tâché de les rejoindre. Et leur exemple, leur expérience,

a inspiré de nouveaux migrants à tenter leur chance dans cette voie. Et puis également, la migration au départ des pays de l'Est est devenue possible, les moyens d'information et de communication ont évolué, etc. Les facteurs explicatifs de l'immigration sont assez complexes et doivent être appréhendés dans cette complexité.

La motivation prépondérante est le plus souvent d'ordre socio-économique – à savoir l'envie de vivre mieux, d'avoir un travail mieux rémunéré. A ce titre, les opportunités existantes (ou attendues comme telles) dans le pays de destination ont évidemment une très grande importance.

Mais la motivation des migrants est rarement purement économique. Un autre facteur de motivation important est lié au désir de participer au modèle de consommation des sociétés industrialisées et de (par ce biais) s'élever socialement notamment au regard de l'entourage du pays d'origine. Ce désir du modèle de consommation et la reconnaissance sociale qui est liée à la réussite (même formelle) d'intégration à ce modèle-consumation est le produit-même de la " mondialisation des images ", donc de tout ce qui est véhiculé via la télévision, internet, etc. Ceci constitue un facteur puissant de maintien et de reproduction de l'émigration et du désir d'émigration. Cette " production du désir " est donc alimentée par le " flux d'images " qui caractérise la mondialisation, auquel se mêlent les " flux en retour " des émigrants eux-mêmes, qui reviennent, téléphonent, écrivent, envoient et ramènent des cadeaux, prouvant en quelque sorte leur réussite sociale

(même si celle-ci ne correspond pas toujours à une réalité), et confirmant en quelque sorte le niveau de vie et de consommation qu'il est possible d'avoir dans le pays de destination. Tout cela contribue à reproduire une émigration, et une envie de migrer ! Et puis il y a encore d'autres facteurs, de type divers, politiques, environnementaux ou autres, qui peuvent intervenir.

Comment percevoir les politiques de fermeture progressive des frontières en Europe de l'Ouest dans le contexte global de la mondialisation ? Quelles leçons en tirer ?

Il faut peut-être d'abord revenir sur le concept de ce qu'on appelle la mondialisation. On parle beaucoup de la mondialisation en l'assimilant à des idées telle que " le monde est un grand village ", " de plus en plus de gens commencent à être en interaction ", etc. Cela, évidemment, c'est un peu le discours bateau, qui ne permet pas en fait de mieux comprendre les phénomènes. Quand on parle de mondialisation, je pense qu'il faut d'abord souligner les déséquilibres " Nord/Sud ". Le premier déséquilibre qu'il importe ici de souligner est celui qui concerne les marchés de la main-d'œuvre. Ceux-ci sont fortement et de plus en plus différenciés, aussi bien à l'intérieur des pays qu'entre pays. A l'intérieur d'un pays, il faut évidemment dissocier le marché formel du travail, protégé, réglementé, et le marché informel du travail avec, en son sein, encore différents niveaux de contrainte, d'exploitation, de conditions de travail, etc. En Europe de l'Ouest et au Etats-Unis, on a des niveaux de salaire fort élevés... Et il y a toute une série d'autres déséquilibres.

Concernant les politiques migratoires européennes il est intéressant de relever ce que le sociologue américain James Hollifield a appelé

" le paradoxe libéral ", à savoir le paradoxe entre le libéralisme économique – caractérisé par l'ouverture des marchés, la mobilité des capitaux, des marchandises et également des personnes (travailleurs) – et le libéralisme politique, caractérisé par une crispation, une fermeture, un attachement prioritaire aux préoccupations sécuritaires et au maintien de la souveraineté nationale. Et puis, les Etats sont également confrontés à la question des droits de l'homme, dans le sens où il y a toute une série de groupes de pression, d'ONG, etc, qui veillent à ce que les Etats ne fassent pas n'importe quoi... C'est ainsi que la question des migrations se trouve prise – ce que Hollifield montre très bien – entre trois logiques : les Etats, les marchés et les droits de l'homme.

Les politiques d'immigration actuelles sont essentiellement basées, dans les pays d'Europe de l'Ouest, sur le contrôle des flux migratoires. A l'échelle européenne, une politique d'immigration commune est en voie de création mais elle a jusqu'à présent essentiellement été une politique axée sur le contrôle. Les autres logiques commencent à se faire entendre, mais difficilement. A cet égard, le 11 septembre a été un facteur qui a remis encore davantage au premier plan les considérations d'ordre sécuritaires et donc retardé en quelque sorte la prise en compte des flux alternatifs de pensée (des politiques d'immigration) qui commençaient justement à se faire entendre. La logique des politiques de fermeture a clairement ses limites. La pression migratoire existe, dans toute sa complexité, et c'est un leurre de croire que les politiques de crispation que l'on connaît permettront d'apporter une réponse satisfaisante.

Le discours politique est axé sur le contrôle, la fermeture, et on prend des mesures spectaculaires – un peu comme des effets d'annonce – pour atteindre tant les émigrants potentiels

que sa propre opinion publique. L'accent est ainsi mis sur les rapatriements forcés, centres fermés, etc.

Ce qu'on constate, c'est un fossé entre les buts des politiques de contrôle de l'immigration et les résultats de ces politiques. La pression migratoire ne faiblit pas, la migration dite illégale augmente, les réseaux prospèrent... Ca ne veut pas dire que la solution serait dans la levée de tout contrôle, l'ouverture des frontières. Mais, en tout cas, avec les politiques actuelles, on est dans une impasse. Notamment parce que les phénomènes structurels, les phénomènes de société au sens large, ne sont pas pris en compte. Ainsi, par exemple, à côté des raisons diverses qui poussent les personnes à émigrer, il y a une réelle demande de la main-d'œuvre d'immigration notamment dans certains secteurs informels bien spécifiques qui en dépendent largement. Ceci doit être reconnu et pris en compte. Il y a par ailleurs les problèmes du chômage, du repli culturel, de la pression à la consommation, etc.

La politique sécuritaire induit un phénomène de criminalisation des immigrés, par un jeu sur la menace, sur la peur, et cette politique ne résout rien. Il faut réinventer d'autres politiques, qui prennent mieux en compte les divers phénomènes structurels qui caractérisent la société. La question du choix du modèle de société est cruciale. ■

Andrea Rea
GREME (ULB)

Les nouveaux flux migratoires

Depuis peu, l'éventualité de la réouverture des frontières et de recourir à nouveau à une immigration légale de travail est très débattue tant au niveau de la Belgique que de l'Europe. Au sein de celle-ci, l'appel à une main-d'œuvre très qualifiée lancé par l'Allemagne, les 20.000 informaticiens, a constitué sans doute un événement symbolique important. Quant à la Commission européenne, elle a récemment consacré une Communication à ce sujet¹. En Belgique aussi ce sujet est au cœur de colloques et de discussions, notamment au Sénat². Les divers partenaires, les employeurs, les syndicats, les administrations, les partis, les associations des droits de l'homme affûtent leurs arguments pour justifier leurs positions. À l'écoute des premières réactions une interrogation préalable demeure : les termes du débat actuel sont-ils bien posés ? C'est à cette question que je vais tenter d'apporter quelques réponses³.

immigration-zéro ?

Il me semble que le constat de départ, à savoir la réouverture des frontières, pose déjà question et qu'il faille nuancer la portée de cette affirmation. En effet, le constat initial vient à admettre que depuis 1974 les frontières sont fermées ; ce qui n'est pas le cas. Pour rappel, le 1er août 1974, par simple décision du Conseil des ministres, le gouvernement décide de limiter rigoureusement les nouvelles entrées aux qualifications non disponibles dans le pays. Cette décision gouvernementale qui s'apparente à l'arrêt officiel de l'immigration est aussi accompagnée d'une politique de régularisation des étrangers séjournant clandestinement en Belgique dont bénéficieront +/- 9 000 étrangers. Toutefois, il faut reconnaître que la décision prise par le gouvernement

belge de mettre un terme à toute nouvelle immigration de travailleurs étrangers ne va pas mettre un terme aux flux migratoires. Si tous les États aspirent légitimement à contrôler leurs frontières et à décider souverainement quels étrangers peuvent entrer sur leur territoire, la dynamique des mouvements migratoires les empêche souvent de le faire de manière absolue. Par ailleurs, une politique d'immigration-zéro est impossible en raison même des obligations internationales des États européens (Convention de Genève par exemple).

En fait, l'arrêt officiel du recrutement de nouveaux travailleurs étrangers peu qualifiés décidé en 1974 ne s'est jamais traduit par une fermeture hermétique des frontières. La Belgique n'a, en réalité, jamais cessé depuis d'être un pays d'immigration. De nouveaux étrangers ont continué à entrer légalement en Belgique.

On peut dénombrer au moins cinq formes légales d'entrée sur le territoire qui ont alimenté l'immigration en période dite de fermeture des frontières.

1) La première de ces formes est la libre circulation au sein de l'Union européenne des ressortissants des États membres. En effet, grâce à la libre circulation dans l'Union, de nombreuses personnes viennent vivre et travailler en Belgique. Ainsi, le nombre de Français et de Néerlandais résidant en Belgique est en augmentation constante depuis dix ans (CECLER, 2001), particulièrement les cinq dernières années⁴. L'immigration légale est ainsi composée pour une part de ressortissants européens, qui sont juridiquement et statistiquement des étrangers sans pour autant être considérés sociologiquement comme des immigrés.

2) La deuxième forme d'entrée sur le

territoire résulte du regroupement familial qui est un des vecteurs privilégiés de l'immigration vers la Belgique après 1974. Les étrangers légalement installés ont le droit de faire venir leur conjoint et leurs enfants et, sous certaines conditions, d'autres membres de leur famille. De plus, les étrangers légalement installés en Belgique qui se marient dans le pays d'origine avec un ou une ressortissante de ce pays peuvent, sous certaines conditions, faire venir leur conjoint au nom du droit de vivre en famille. Chaque année, plusieurs milliers de personnes de nationalité étrangère reçoivent ainsi l'autorisation de s'installer en Belgique.

3) L'arrivée d'étudiants étrangers est la troisième forme d'immigration vers la Belgique. Chaque année, des jeunes étrangers viennent s'inscrire dans les universités et les écoles supérieures pour suivre des études. Les candidats reçoivent un permis de résider dans le pays durant la période de leurs études. Ils doivent quitter le territoire au terme de celles-ci. Depuis 1984, l'entrée des étudiants sur le territoire belge est de plus en plus limitée et les dispositions qui la régissent ont été revues à diverses reprises en vue de réduire les entrées des étudiants dont on craint que certains ne deviennent des clandestins au terme de leur permis de séjour.

4) Le droit d'asile est une autre forme d'immigration légale dont le gouvernement a restreint les conditions de très nombreuses fois depuis 1987. Il est toutefois incontestable que le nombre des demandeurs d'asile a augmenté au cours des années quatre-vingt et surtout au début des années nonante. Selon le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides, le nombre de demandeurs d'asile s'élève à 12 897 personnes en 1990. Ce nombre n'a cessé de croître

jusqu'en 1993 où il a atteint un sommet de 26 408 demandes d'asile. Entre 1994 et 1997, les demandes d'asile ont oscillé entre 11 000 et 14 500 par an et 1998 a connu un nouveau pic de 22 064 dossiers. Les guerres dans l'ex-Yougoslavie expliquent pour une part significative ces derniers chiffres. Sur l'ensemble des demandes introduites, seules 5 à 10% obtiennent un avis favorable. Si l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile à augmenter, le temps de traitement des dossiers s'est aussi considérablement allongé ; certains ne reçoivent la réponse à leur demande que 6 à 7 ans après l'avoir introduite. Les réfugiés déboutés reçoivent un ordre de quitter le territoire ; soit ils quittent le pays par leurs propres moyens, soit ils sont expulsés. Certains choisissent de rester clandestinement en Belgique et deviennent des "sans-papiers".

5) La dernière forme légale d'entrée sur le territoire est l'immigration de travail. Entre 1974 et 1984, près de 100 000 permis de travail ont été délivrés à des étrangers dont 30 000 à de nouveaux immigrés qui arrivaient directement de l'étranger. Entre 1985 et 1993, le chiffre de 100 000 permis de travail délivrés à des étrangers est à nouveau atteint, 27 000 de ceux-ci étant octroyés à des nouveaux immigrés. Dans les années nonante, près de 4 000 permis de travail sont octroyés chaque année à des nouveaux migrants. Depuis 1974, la Belgique a continué à attribuer des permis de travail à des étrangers extérieurs à l'Espace économique européen. Certes, ce sont surtout des travailleurs qualifiés qui viennent travailler après 1974 et qui répondent à l'exigence de la loi.

À ces cinq sources d'immigration légale, il faut ajouter d'une part, l'entrée des touristes et d'autre part, l'immigration clandestine. Ce sont deux formes d'entrée sur le territoire difficilement chiffrable. L'immigration clandestine se compose d'une part, de ceux qui sont entrés illégalement et d'autre part, ceux qui sont entrés légalement et qui sont restés en Belgique après la date d'autorisation d'y entrer ou d'y séjourner.

Parmi ceux-ci on trouve notamment les étrangers entrés comme touristes, avec ou sans visa, et qui prolonge leur séjour. Pensons au Polonais qui n'ont plus besoin depuis 1993 de visa, alors que près de 25.000 étaient délivrés en 1992, 1991 et 1990.

On peut avancer comme hypothèse d'analyse que si l'immigration légale avec attribution du permis de travail est organisée pour les travailleurs qualifiés, l'immigration clandestine alimente et est induite par le travail au noir pour des postes de travail peu qualifiés, les étrangers qui les occupent n'étant pas eux nécessairement sans qualification. Les rapports des inspections du travail relèvent que certains secteurs économiques constituent des niches du travail clandestin, comme les récoltes agricoles, la rénovation des logements, la domesticité, l'horeca. Plus exactement, on peut soutenir avec M. Alaluf⁵ que le travail clandestin a pour fonction de permettre le maintien d'activité au clair dans certains secteurs. En somme, c'est parce que dans certains secteurs, il y a du travail clandestin que le secteur en tant que tel survit. Enfin, dans certains secteurs, le travail clandestin n'est rien d'autre qu'une délocalisation sur place, selon les termes de E. Terray⁶.

Si les travailleurs clandestins sont fréquemment poursuivis, il faut bien reconnaître que le nombre de dossiers d'employeurs poursuivi en justice est relativement peu élevé. Par définition, l'ampleur du travail clandestin n'est pas possible à déterminer. L'opération de régularisation entamée en 1999 donne une certaine idée de la clandestinité puisque 36 000 dossiers ont été introduits représentant environ 50 000 personnes dont 23 000 mineurs d'âge, et qu'une partie de ces personnes ont occupé des emplois non déclarés.

Plus généralement, les opérations de régularisation, en Belgique et dans les autres pays européens, constituent la preuve que l'immigration-zéro n'a jamais existé et que la clandestinité est le produit des politiques restrictives. Néanmoins, cette opération ne représente qu'une partie des clandestins, ceux

qui désirent s'établir en Belgique. Par contre, les étrangers entrés sur le territoire belge comme touristes, notamment ceux venus des pays de l'Est, et qui travaillent pour une durée déterminée avant de rentrer dans leur pays n'est pas quantifiable. Or, il est connu et reconnu que des étrangers, notamment des Polonais, sont occupés clandestinement et qu'ils pratiquent une forme temporaire d'immigration.

Les politiques depuis 1974

La politique d'immigration depuis 1974 consiste d'une certaine manière en la synthèse de deux processus contradictoires.

Le premier processus est le résultat de la construction européenne, et tout particulièrement de la libre circulation. Cette dernière selon le Traité de Maastricht est un droit. Pourtant, il faut bien remarquer que la mobilité à l'intérieur de l'Europe est relativement faible, sauf pour la Belgique. La liberté de circulation est plus un droit qu'une réalité. Cette liberté est par contre très utilisée par les ressortissants des pays tiers, particulièrement ceux entrés sans visa. Toute avancée en matière de libre circulation s'accompagne nécessairement d'un surcroît de mobilité de toutes les personnes séjournant, légalement ou non, sur le territoire national

Le deuxième processus est celui de l'accroissement du contrôle aux frontières ou encore de ce qu'on nomme la crise du contrôle de l'immigration. Ce processus est inscrit dans l'évolution législative de la Belgique. Depuis 1987, les gouvernements successifs, quelle que soit la coalition s'est attelé à freiner deux sources principales d'entrées : les étudiants et les candidats réfugiés. Modifications de la loi de 1980, en 1987, 1991, 1993, et 1997. Création des Centres fermés, politique d'expulsion, contrôle accru aux frontières et sur le territoire, etc.

Cette accentuation du contrôle des frontières s'accompagne aujourd'hui de l'idée de réouvrir les frontières, en fonction des demandes du marché de l'em-

ploi par exemple. Sur certains points, pour des raisons différentes une rhétorique instrumentale, celle des employeurs, et une rhétorique des droits de l'homme, celle des ONG, se rencontrent, reste à savoir si la politique qui peut en sortir est convergente ?

En prenant la période qui s'étale de 1947 à nos jours, il convient de dire que la politique d'immigration se compose nécessairement d'une politique de demande de migrants, répondant à une fonction instrumentale de l'immigration de travail, et d'une politique d'immigration (les régularisations massives ou individuelles), répondant aux transformations des dynamiques migratoires. Or, les débats qui alimentent la dite réouverture des frontières n'abordent pas la question en ces termes. Au contraire, tout se passe comme si rien n'avait changé depuis 1947. La politique migratoire est formulée uniquement en terme instrumental. La Belgique, comme d'autres pays européens, n'entrevoit l'ouverture de ses frontières que sous l'angle des besoins du marché de travail ou des besoins démographiques, plutôt que d'envisager une politique d'immigration qui tienne compte de la dynamique des flux migratoires.

La demande de recourir à nouveau à un appel de main-d'œuvre ressurgit particulièrement suite à des demandes formulées par certains secteurs patronaux (Agoria) ou des fédérations patronales (VEV). Comme par le passé, la demande patronale définit l'immigration comme une adaptation conjoncturelle d'une main-d'œuvre d'appoint. Le patronat demande à l'Etat l'autorisation de recourir à l'immigration pour rencontrer des offres de main-d'œuvre non satisfaites. En effet, le patronat souhaite que le gouvernement accepte d'ouvrir les frontières en fonction des carences du marché du travail et en imaginant d'attribuer des permis de travail, et donc de séjour, même pour de courtes durées. Le patronat formule cette proposition en estimant que le coût et le temps pour former des chômeurs sont plus élevés que le recours à des travailleurs immigrés. Il est vrai que le patronat ne demande pas que les nouveaux entrants

puissent aussi bénéficier de politiques publiques favorisant leur intégration et qu'il ne propose pas de financer ces dispositions, comme il l'avait partiellement fait entre 1947 et 1960. Pour leur part, les organisations syndicales adoptent la même position que celle qu'ils ont toujours eu à l'égard de l'immigration. A priori ils sont contre le recours à l'immigration, préférant trouver d'autres solutions pour rencontrer les pénuries de main-d'œuvre. Toutefois, ils sont prêts à accepter de nouveaux migrants si le principe d'égalité de traitement entre nationaux et étrangers est garanti. Les positions des interlocuteurs sociaux aujourd'hui, défendues notamment au Sénat, sont identiques à celles défendues depuis la naissance de l'immigration de travail en Belgique, dans l'entre-deux-guerres. Sur ce sujet, on observe une convergence entre les positions d'acteurs très différents à partir d'argumentaires qui ne se recoupent pas. Ainsi, le patronat et des associations des droits de l'homme et antiracistes demandent que la politique d'immigration soit revue, le premier en raison d'un impératif économique et les seconds au nom d'un principe politique de solidarité. Par contre, les syndicats sont plus proches des positions du gouvernement, et singulièrement de la Ministre du Travail, L. Onkelinx, du Bureau du Plan⁷ et du Conseil supérieur de l'emploi, qui lient deux sujets la discrimination raciale sur le marché de l'emploi⁸ des descendants des immigrés et les nouvelles migrations de travail. La position défendue peut se résumer de la manière suivante : avant d'ouvrir les frontières il convient de diminuer le nombre de chômeurs et en particulier le chômage des personnes d'origine étrangère. Si ces deux sujets peuvent être liés politiquement, la segmentation du marché de l'emploi n'autorise pas ce recoupement. Par ailleurs, A. Martens a déjà montré pour la période qui s'étend de 1948 à 1970 que le recours à l'immigration se fait même en période de haut chômage⁹.

Un autre argument est souvent mobilisé pour justifier l'immigration : l'argument démographique. La Belgique

a eu par le passé recourt à cet argument, avec le Rapport Sauvy qui voyait dans l'immigration une solution au vieillissement de la population wallonne. Ce même argument a resurgi à la suite de la publication du Rapport de la Division de population des Nations Unies, l'an dernier, sur les migrations de remplacement. Ce rapport présente divers scénarios pour le futur de l'Europe et prédit que celle-ci aurait besoin de 270 000 immigrants par an selon le scénario minimaliste ou 13,5 millions selon le scénario maximaliste. Ces chiffres ont provoqué un intense débat. Ce sont d'abord des experts qui sont intervenus et ensuite des responsables politiques. Globalement un même point de vue émerge, les scénarios de l'ONU sont politiquement insupportables. Ainsi, le gouvernement et des institutions parapubliques (Bureau du Plan, Conseil supérieur de l'emploi) rejettent les perspectives proposées et refusent de faire de cet argument démographique une justification pour l'ouverture des frontières. Ils formulent des propositions alternatives ; ainsi les effets de la diminution des actifs peuvent être contrés, par exemple, par l'augmentation du taux d'emploi qui est très bas en Belgique. Même si l'argument des besoins démographiques est moins mobilisé que celui des besoins en main-d'œuvre pour justifier une réouverture des frontières, tous deux sont considérés comme les arguments légitimes pour justifier l'immigration. En effet, tout semble se passer comme si uniquement deux raisons pouvaient justifier légitimement le recours à l'immigration. Cette dernière ne peut alors se concevoir qu'en fonction de ses usages instrumentaux et elle n'est justifiable qu'au prix de la preuve de son utilité pour l'Etat et les citoyens. L'intérêt des migrants eux-mêmes ne fait pas partie de la réflexion, ou alors de manière dérivée.

Repenser l'immigration

Au regard de ce qui précède, on peut conclure que la Belgique est, et a été un pays d'immigration même entre 1974 et aujourd'hui. Si le nombre de nouveaux

entrants a diminué au début des années quatre-vingt, il a augmenté fortement à la fin des années nonante. Il n'a donc jamais eu de période d'immigration-zéro. Par contre, il est vrai que la politique d'immigration de travailleurs immigrés comme la Belgique l'a pratiquée entre 1945 et 1974 (bureaux de recrutement à l'étranger) n'a plus eu cours par la suite. Toute réflexion sur les nouveaux flux migratoires doit tenir compte des formes qu'a prises l'immigration parce qu'elle ne vont pas disparaître à l'avenir. D'une certaine manière, la période qui s'étend de 1974 à nos jours démontre à souhait que la politique d'immigration ne se définit pas seulement à partir des besoins des Etats d'immigration. Elle doit aussi répondre à des incertitudes, par exemple les flux de candidats réfugiés (la guerre en ex-Yougoslavie) et incorporer les effets en termes d'immigration des transformations dans des pays d'émigration (pauvreté, catastrophes écologiques, etc.). D'une certaine manière, la politique d'immigration n'affecte que de manière résiduaire les flux migratoires. Dans un monde globalisé, penser l'immigration selon une logique instrumentale ou utilitariste risque de ne pas rencontrer la complexité des flux migratoires actuels. Si les pays européens tentent de s'inspirer des politiques d'immigration américaines ou canadiennes, ils doivent aussi se rendre à l'évidence que toute politique d'immigration légale s'accompagne d'une politique de répression de l'immigration clandestine et de la régularisation d'une partie de celle-ci. L'immigration légale ne tarit pas l'immigration clandestine. Sans doute aujourd'hui, la politique du contrôle des frontières (les entrées) et celle de répression de l'immigration clandestine (le séjour) constituent le cœur même des politiques d'immigration des Etats. Toutefois, une politique d'immigration peut-elle se limiter à une politique du contrôle des frontières ?

Ces éléments invitent à une réflexion plus ample sur les significations des migrations, qui ont leur sens indépendamment des demandes des Etats d'immigration, et sur les politiques

publiques qui ne peuvent se limiter au contrôle de l'immigration. La dynamique des migrations¹⁰ montre que l'émigration ne répond plus au modèle de l'espace des places (où trouver le lieu de résidence) mais davantage au modèle de l'espace des flux (comment circuler entre divers points du globe). Les attitudes des personnes régularisées témoignent de ce changement. On cherche des papiers autant pour la sécurité de séjour que pour la possibilité de circuler librement. Les formes d'immigration se diversifient. En raison des moyens de communication, l'immigration peut être temporaire, circulaire, répétée, etc. Ceci suppose, sans doute, de complexifier les statuts de séjour. Par ailleurs, les Etats et même le niveau supranational, comme la Commission européenne, multiplie les formes de déplacement des personnes : certaines personnes bénéficient de la libre circulation, celles provenant de pays tiers sont des migrants ; mais ne sont pas considérées comme tels les personnes qui se déplacent dans le cadre de la circulation de la main-d'oeuvre de service. Il s'agit par exemple du personnel polonais qui travaille pour une entreprise polonaise dans les liens d'un contrat de service à Bruxelles. Ces travailleurs ne sont pas considérés comme des migrants. Ainsi, les Etats et l'Europe hiérarchisent la légalité et les protections des personnes qui se déplacent. Le contrôle de l'immigration pourrait un jour se réduire au contrôle des personnes jugés économiquement " faibles " ou politiquement " dangereuses ".

Deux derniers éléments peuvent être avancés pour relativiser l'insistance mise sur le contrôle des frontières en contrepartie d'une réouverture très conditionnée de l'immigration de travail et pour freiner le renforcement continu des contrôles aux frontières qui s'apparente au travail de Sisyphe. Le premier consiste à abandonner cette attitude à traiter l'immigration isolément des autres domaines de l'action politique, comme si on pouvait la penser de manière autonome. Les flux migratoires ne sont pas le produit des seuls facteurs d'attraction, les politiques des Etats occidentaux

agissent sur la constitution des flux migratoires eux-mêmes. Le développement de l'agrobusiness, la délocalisation des entreprises, le poids des dettes des pays émergents, etc¹¹. contribuent à la formation des flux migratoires. Ensuite, le développement des droits civils des étrangers dans la plupart des pays démocratiques, et notamment leur droit à recourir aux Tribunaux sur des sujets qui concernent leur statut de séjour réduit l'autorité de l'Etat et celle des forces de l'ordre. Il en résulte un effritement des capacités de contrôle des frontières, et de leur légitimité, plutôt qu'un accroissement du pouvoir étatique. Penser la politique des nouveaux flux migratoires suppose donc d'ouvrir la réflexion plutôt que de reproduire les pratiques du passé. ■

1. Commission des Communautés Européennes, Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen. Politique communautaire en matière d'immigration, COM(2000) 757.
2. Sénat de Belgique, Documents parlementaires, session 1999-2000, La politique gouvernementale d'immigration, 2-112/1-2.
3. Article déjà publié dans la Nouvelle Tribune de juin 2001
4. CECLER, Un Combat pour les droits, Rapport annuel, 2000.
5. Alaluf M., "Des clandestins aux sans-papiers", in Pickels A. (Ed.), A la lumière des sans-papiers, Revue de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, Editions Complexe, 2001, pp. 89-98.
6. Terray E., "Le travail des étrangers en situation irrégulière ou la délocalisation sur place", in Balibar E., Chemillier-Gendreau, Costa-Lascoux J., (Eds), Sans-papiers : l'archaïsme fatal, Paris, La Découverte, pp. 9-32.
7. Lambrecht M., Projections démographiques, vieillissement et migrations, Bureau du Plan, 13 février 2001.
8. Conseil supérieur de l'emploi, La politique communautaire en matière de migration et la mise en œuvre de la stratégie européenne de l'emploi, avril 2001.
9. Martens A., Les immigrés. Flux et reflux d'une main-d'œuvre d'appoint, Presses universitaires de Louvain, 1976.
10. Castels S. and Miller M., The Age of Migration, Guilford Press, 1998.
11. Sassen S., "Mais pourquoi émigrent-ils ?", Le Monde Diplomatique, novembre, 2000.

Brahim Lahouel
GRESEA

Un processus fragile

Sans euphorie ni dysphorie et après moult péripéties, la Belgique officielle a fini par admettre le caractère définitif de l'établissement des populations d'origine étrangère, administrativement en règle, sur son territoire. Par réalisme, les dispositifs incitatifs pour un "retour" au pays d'origine ou pour une "assimilation" pure et simple ont été soigneusement rangés dans les archives royales au grand dam de quelques esprits chagrins qui, par ailleurs, n'ont toujours pas désarmé. Souvenez-vous, l'assimilation dont on parlait autrefois reposait sur une idée fondamentale: la négation de l'identité culturelle. L'on parlait alors, d'émancipation individuelle, avatar du colonialisme d'antan!

Dans les années 80, les "experts" en communication entrent en scène. Un nouveau langage. Une nouvelle culture. Une nouvelle époque. Le déplacement de la question sociale de l'exploitation vers l'exclusion inaugurerait une nouvelle ère consensuelle. La lutte contre l'exclusion peut commencer. A cette nouvelle calamité, l'antidote s'appelle "intégration". On l'a préférée à "inclusion". Pourtant, étymologiquement, ce second terme est mieux approprié pour désigner le contraire de ce qu'il fallait combattre : l'exclusion. Comme chacun (ou presque) le sait, l'exclusion peut se présenter sous plusieurs formes. Elle est sociale, politique, économique ou culturelle. L'intégration aurait dû également se rapporter à ces quatre domaines. Dans la pratique, certains ont préféré mettre davantage l'accent sur l'intégration sociale ou culturelle.

Il est vrai qu'aujourd'hui le racisme se décline selon deux nouvelles manières: le différentialisme et le culturalisme. Le premier, stipule que certains groupes ethniques sont intrinsèquement différents qu'il est impossible de les intégrer. Le second, réduit l'autre à sa différence culturelle supposée immuable et non modifiable et donc non intégrable. Visés, le Black et le Beur. On l'entend, des responsables politiques (généralement de droite) insistant sur les différences culturelles, stigmatisent certaines populations d'origine étrangère qui seraient moins enclines à s'intégrer. Le noyau dur. Ici, l'intégration est fondée sur le local. Elle est "territorialisée". L'école, le quartier ou le complexe sportif sont les lieux où s'élaborent des politiques ciblées et bien délimitées.

Pour ces mêmes responsables politiques, l'exclusion économique (chômage) est un problème horizontal. Toute la société est concernée par le fléau. Il n'est donc pas l'apanage d'une catégorie ethnique ou culturelle bien spécifique. Quant à l'exclusion politique (droit de vote), ils continuent à la rattacher à la citoyenneté. C'est-à-dire à la naturalisation. Comble de cynisme : il faut barrer la route à l'extrême droite, disaient-ils. Pourtant, les nombreuses revendications émanant des organisations syndicales, des associations, des partis politiques de gauche et de centre et du Centre chargé de conseiller le gouvernement en la matière démontraient que le moment était propice pour que tous les habitants, quelle que soit leur nationalité, aient accès au droit

de vote et d'éligibilité. Pour les défenseurs d'une démarche socio-économique, l'exclusion est essentiellement due à la crise de l'emploi. Lutter contre cette forme d'exclusion c'est partager et redistribuer le travail, créer de nouvelles activités pour résorber le chômage et combattre la discrimination à l'embauche. Par ailleurs, de l'avis de plusieurs spécialistes, la place accordée par les médias aux populations d'origine étrangère demeure marginale. Alors que les "infos" alimentant certains préjugés et nourrissant certains réflexes xénophobes occupent une place non marginale.

Comment définit-on l'intégration?

En France, en 1991, le Haut Conseil de l'intégration définissait celle-ci comme un " *processus spécifique par lequel il s'agit de susciter une participation active à la société nationale d'éléments variés, tout en acceptant la subsistance de spécificités culturelles, sociales et morales, en tenant pour vrai que l'ensemble s'enrichit de cette variété et de cette complexité*".

En Belgique, pour des raisons qui tiennent à l'histoire du pays, les choses sont un peu plus compliquées. Le Commissariat royal à l'immigration, créé en 1989 puis remplacé en 1993 par l'actuel Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, avait développé une vision très "consensus à la belge" du concept d'intégration". Pour ne fâcher personne (entendez : faisant partie de la coalition gouvernementale de l'époque), le Commissariat royal à l'immigration s'était ingénié à concocter le mix suivant : une

assimilation lorsque l'exige l'ordre public, une adaptation aux principes fondamentaux de la société occidentale et un respect de la diversité culturelle. Si vous avez perdu le fil, n'oubliez pas qu'il s'agit là des éléments constitutifs d'une "intégration". Depuis, les choses ont changé. Ne l'oublions pas, le chemin parcouru depuis l'article 18 bis de la loi de 1980, dite loi Gol, du nom du ministre de la justice. Rappelons que cette loi autorisait les bourgmestres à ne pas inscrire les étrangers dans leurs communes. Seuil de tolérance. Actuellement, en Belgique fédérale, ce sont les Communautés et les Régions qui ont la charge de la politique d'intégration.

L'intégration, comme tout projet politique, ne peut se concevoir sans adhésion des citoyens. Elle n'est envisageable sans une politique d'accueil de la part des pouvoirs publics car c'est eux qui se situent en position de force, définissent les normes et les valeurs de référence. L'intégration, ou son refus, est donc avant tout un acte politique. De même, il ne peut y avoir d'intégration sans le vouloir des populations d'origine étrangère. Le moins qu'on puisse dire c'est que les préjugés et les stéréotypes ont la vie longue. Dans une enquête publiée en 1998, Jaak Billiet, professeur à la K.U. Leuven, révélait : "47,6% des personnes interrogées sont d'avis que les travailleurs immigrés viennent profiter de la sécurité sociale. Dans trois grandes enquêtes ISPO (Interuniversitaire Steunpunt Politiek Opinieonderzoek) réalisées entre 1989 et 1996, ce chiffre est resté stable autour de 56%. Le VRIND (Vlaamse Regionale Indicatoren) indique que 33,8% des Flamands se sentent menacés dans leur emploi par des immigrés; en 1989, ce chiffre s'élevait à 43%, puis a avoisiné les 40% en 1991 et 1996. Il ressort des dernières statistiques du VRIND que 20,5% des Flamands esti-

ment qu'ils ne peuvent pas faire confiance aux immigrés; ce chiffre était de 31% en 1989 et se stabilisera autour de 25% en 1991 et en 1996. On constate la même chose avec les affirmations concernant les menaces culturelles et le sentiment selon lequel les pouvoirs publics en font davantage dans les quartiers pour les migrants que pour les Belges... (...)... Dans les trois enquêtes ISPO réalisées entre 1989 et 1996 déjà citées, il apparaît que le nombre de Wallons se déclarant d'accord avec les affirmations négatives précitées est, dans le plus grand nombre de cas, supérieur à celui des Flamands". C'était avant le 11 septembre 2001. Avant l'invasion de l'Afghanistan. Avant l'invasion de l'Irak...

L'intégration suggère une certaine adhésion à des "valeurs" et des "normes" communes. Ceci ne va en rien gommer les diversités culturelles, ethniques, philosophiques ou religieuses que caractérisent toutes les sociétés humaines sans exception. En effet, ni la langue commune, ni la religion commune, ni l'histoire commune n'ont pu produire une société à culture unique ou à identité unique. Les tentations puériles de détournement de l'intégration en un projet "assimilationniste" ne sauraient aboutir. De même, la diversité culturelle n'est pas une superposition des folklores exotiques à faire parader pour animer une soirée ou encore une ville. En Région bruxelloise, où 28,5% de la population est d'origine étrangère, la logique d'intégration s'est transformée en une logique d'intégration sociale dans les quartiers en crise. La référence à l'origine nationale ou ethnique n'est plus prise en compte. Pourtant, ceci n'a pas empêché le délabrement de certains quartiers à majorité d'immigrés. Comme le souligne Marco Martiniello: "Il existe maintenant outre les catégories Belges traditionnelles, des Belges-Marocains, des Belges-Turcs, des Belges-Italiens et des

Belges musulmans qui présentent des identités collectives "nouvelles" et qui soulignent la diversification de la société belge". Quel sera le "ciment" de ces identités nouvelles?

La question qui s'impose dès lors, réside dans l'identification d'un ensemble de "valeurs" et de "normes" permettant à toutes ces identités collectives nouvelles de faire société. La Constitution ne nous fournit-elle pas une première réponse? La liberté de culte, la liberté de presse, la liberté de l'enseignement et la liberté d'association. De plus, par toute une série de droits fondamentaux contenus dans la Charte universelle des droits de l'homme. Ne le perdons pas de vue, rien n'est encore gagné, comme le rappelle Marco Martiniello : "le futur reste incertain et dépendra largement du choix et de l'engagement des démocrates de toutes les régions et communautés du pays, quelle que soit leur appartenance culturelle". ■

Dogan Ozgüden
Journaliste et co-fondateur de
l'agence de presse Info-Türk

Nouvelle belgitude, tragi-comique

Militant de la lutte pour les droits politiques des citoyens d'origine étrangère, naturalisés ou non, je peux parler en observateur attentif de l'intégration politique. L'intégration dérive souvent au gré des relations invraisemblables de dirigeants politiques, tous partis confondus, avec le lobby des régimes répressifs des pays d'origine. Et ce pour obtenir le soutien des nouveaux électeurs d'origine étrangère.

Toutefois, ce qui m'inquiète le plus est le bouleversement de ma région d'origine, le Moyen-Orient. Ecrivant ces lignes, je suis pas à pas les événements tragiques. Après les bombardements meurtriers américains, le pillage et l'agressivité des foules affamées ravageant les villes sous les regards tolérants des GI et même à leur instigation. Les peshmergas kurdes sont entrés dans les villes pétrolières de Kirkouk et Mossoul d'où ils avaient été chassés par Saddam Hussain lors d'une campagne sanguinaire d'arabisation. Récupération légitime... Mais les pays voisins - Turquie, Syrie et Iran - réagissent déjà contre la création éventuelle d'un Etat fédéré kurde riche en pétrole. Et l'oligarchie de mon pays d'origine ne cesse de menacer les Kurdes d'Irak...

Kurdes, Turcs, Assyriens, Arméniens, Arabes, Perses, Yezidis: citoyens d'origines différentes de notre quartier nord-est à Bruxelles... Un microcosme du Moyen-Orient dans la capitale européenne... Ils suivent avec angoisse ce qui se passe dans leur pays d'origine. Pour le

moment, sans tomber dans le piège de la haine, de la revanche, de l'animosité.

Les télévisions turques captées ici, les journaux turcs de grand tirage imprimés en Europe ont déjà commencé toute sorte de provocations. Je n'oublierai pas les attaques des Loups gris, néo-fascistes turcs contre une marche Kurde, il y a une dizaine d'années. Je pense aussi à des afflux éventuels vers les pays européens, dont la Belgique, entraînant des situations dramatiques imprévisibles. Donc, je me souviens inévitablement du coup d'Etat militaire de 1971 en Turquie qui m'a obligé de quitter mon pays après plus d'une trentaine de procès pour mes écrits.

Comment suis-je arrivé clandestinement en Europe? Comment ai-je été accueilli par les Hollandais qui m'ont aussitôt accordé le statut de réfugié politique et m'ont soutenu dans la campagne contre le régime des généraux en Turquie. Pendant trois ans, de 1974 à fin 1976, toutes mes démarches ont échoué malgré mon statut ONU reconnu aux Pays-Bas. Mon dossier a été bloqué par la Sûreté belge sans raison valable. Mon avocat m'a finalement informé que c'est sous la pression de l'ambassade de Turquie que mes demandes auraient été refusées ici, le gouvernement turc ne voulant pas d'une voix d'opposition dans la capitale européenne!

Trois ans... J'ai participé aux travaux d'Info-Türk, dont je suis un des fondateurs, en faisant des navettes

comme touriste entre Amsterdam et Bruxelles... De cette période kafkaïenne, je n'oublierai jamais le jour où on m'a expulsé manu militari de Belgique vers les Pays-Bas! C'est grâce à l'intervention de la FGTB que j'ai obtenu le permis de travail, car la légalisation en Belgique de ce "journaliste turc indésirable" était devenue indispensable pour réaliser un journal syndical destiné aux travailleurs immigrés turcs!

Le calvaire n'était pas terminé... Déchu de la nationalité turque par la junte militaire, j'ai demandé ma naturalisation en Belgique. Les enquêtes policières, judiciaires et parlementaires ont duré cinq ans. Finalement, on m'a fait savoir que je n'étais pas suffisamment intégré dans la société belge! Or, j'y étais depuis plus de vingt ans et dirigeais un centre d'éducation permanente, chose considérée d'ordinaire comme une preuve d'intégration. C'est après des combats politiques que la nationalité belge m'a finalement été accordée. Voilà l'histoire tragi-comique d'un "nouveau belge"!

Si l'on a pu me réserver un tel traitement, malgré mon statut de journaliste, malgré mes connaissances nombreuses dans les milieux culturels, sociaux et politiques, malgré mes possibilités de me débrouiller dans des langues différentes, je me demande comment ont été accueillis des gens privés de tous ces avantages!

Denis Horman
GRESEA

Collectifs de résistance...

Depuis plus de six ans, ils mènent un travail d'information et de sensibilisation, ils organisent des actions de protestation, ils lancent des mobilisations. Pour quoi? Pour s'opposer aux expulsions et aux centres fermés, pour exiger la régularisation de tous les sans-papiers. De nombreux collectifs sont actifs sur ce terrain. Nous en avons rencontré cinq.

Le premier, le Collectif contre les expulsions (CCLE), a été créé dans la foulée du mouvement des sans-papiers en France - chacun se souvient de l'occupation de l'église Saint-Bernard à Paris en 1996. Il appartient aujourd'hui à l'histoire mais son action est, depuis, relayée à Bruxelles par le Collectif de résistance aux expulsions et aux centres fermés (CRECF). Né à Liège en juin 1997, le Collectif de résistance aux centres Fermés pour étrangers (CRACPE) trouve quant à lui son origine dans l'annonce de la construction du centre fermé à Vottem. On ajoutera, de création plus récente, la CLIC, Coopération pour la liberté d'installation et de circulation (organisation coupole, décembre 2002) et, cinquième de ce bref tour d'horizon sans barbelés, le Comité de soutien aux prévenus accusés de crime de solidarité avec les demandeurs d'asile enfermés et expulsés, constitué en riposte aux inculpations de nombreux militants.

Camps de transit

France Arets travaille au CRACPE, une spécialiste des centres fermés, si on veut. Ceux-ci, pour mémoire, ont commencé à voir le jour en 1995 et il

en existe aujourd'hui six, gérés par l'Office des étrangers (subordonné au ministère de l'Intérieur) qui décide de l'enfermement des étrangers indésirables - hommes, femmes, enfants accompagnés ou non. Aucune décision judiciaire ne motive les privations de liberté. Arets: " Ce sont des centres de non droit. Le dispositif mis en place est là pour briser la résistance à l'expulsion. Ce sont des camps de transit : 60% des détenus sont expulsés et les 40% restants sont " libérés " avec l'ordre de quitter le territoire. Ils rentrent en fait dans la clandestinité. La politique de d'expulsion/dissuasion a en réalité le résultat inverse : redoutant les centres fermés, parfois pires que la prison, des sans-papiers n'introduisent plus de demande d'asile. Ils viennent renforcer l'économie clandestine et sont livrés à des employeurs peu scrupuleux, alors qu'une régularisation globale et permanente de tous les sans-papiers réduirait de manière drastique le travail " en noir " et les filières mafieuses ".

Comme son nom l'indique, la Coopération pour la liberté d'installation et de circulation (CLIC), brandit la bannière de l'ouverture des frontières. Elle s'appuie sur la Déclaration universelle des droits de l'Homme et son article 13, qui est plus restrictif: " Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat. ". Et elle regroupe pour l'heure, notamment les collectifs de résistance aux centres fermés et aux expulsions, la Ligue des droits de l'homme et l'Ambassade universelle (maison d'accueil et de soutien aux sans-papiers à Bruxelles). La CLIC veut peser sur le débat public et les décisions politiques en vue de faire progresser ce qu'elle considère

comme un droit fondamental : la liberté d'installation et de circulation des migrants.

La plate-forme de la CLIC¹ demande la régularisation inconditionnelle et immédiate de tous les sans-papiers résidant en Belgique. Frontières ouvertes? Elle avance un premier argument lié à la mondialisation: " Les voies économiques, médiatiques et belliqueuses de l'expansion du néo-libéralisme, l'abolition des frontières (pour les flux de capitaux, l'information, les biens, les services, la main d'œuvre utile) ... créent les conditions propices à de nouvelles mobilités : des désirs nomades aux contraintes de l'exil. Mais pourquoi réprime-t-on ceux qui répondent à l'appel de la mondialisation ? ".

Est-ce à dire qu'il faut, pour autant, accueillir " toute la misère du monde " ? Pour la CLIC, la migration est, dans l'imaginaire collectif, assimilée à l'invasion, alors que la réalité des chiffres invite à une autre lecture: seulement 3,5% de la population de l'Union européenne est étrangère. En 2000, elle a accueilli 680.000 extracommunautaires, soit 0,2% de sa population. Par ailleurs, plus de 70% des réfugiés sont accueillis par des pays en voie de développement, alors que l'Occident détient 80% des richesses mondiales.

La revendication d'une " liberté d'installation et de circulation " ne risque-t-elle pas, cependant, de provoquer un véritable " appel d'air " ? Daniel Liebman, un des animateurs du CRECF n'est pas de cet avis: " Il faut poser la question autrement et s'interroger sur les conséquences de la politique actuelle. La

fermeture des frontières, la construction de l'Europe forteresse " ne neutralisent pas les désirs humains d'aller et venir, mais transforment et réduisent les possibilités de le faire. Ainsi, elles favorisent les réseaux de passeurs, la production de clandestinité, voire même la prostitution. Cette politique a un coût : le dispositif de surveillance des frontières est impressionnant ; en Belgique, les centres fermés et les expulsions coûtent cher. Actuellement, le vrai " appel d'air ", ce sont les passeurs, grassement payés, qui le provoquent, en faisant miroiter le " paradis " européen. C'est également la pression sur les prix et les salaires comme la dégradation des conditions de travail dans de petites entreprises sous-traitantes qui provoquent la demande de travailleurs clandestins. "

Le prix à payer, ce sont aussi les asphyxiés des camions, les frigorifiés des trains d'atterrissage, les expulsions violentes qui peuvent aller jusqu'à mort d'homme, comme dans le cas de Semira Adamu en 1998. L'approche du travail clandestin montre à quel point les diverses résistances et mobilisations sont liées : l'action pour la syndicalisation des sans-papiers (démarche pratiquée par la FGTB de Liège et, un temps, par celle de Bruxelles), la lutte pour l'égalité des droits, la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, l'action pour un commerce équitable, pour l'annulation de la dette du Tiers Monde et des plans d'ajustement structurel du FMI, causes de tant de désastres sociaux et d'expatriation... Au lieu de parler de " frontières ouvertes ", formule qui peut provoquer d'emblée un blocage, la CLIC préfère la formule " liberté d'installation et de circulation ", objectif qui devrait devenir un droit universel pour tout être humain, et non un privilège réservé, par la mondialisation, aux nantis et aux capitaux.

Cette démarche rejoint en quelque sorte le point de vue exprimé en 2001 par Thierry Bodson² lorsqu'il était secrétaire-adjoint de la FGTB Liège-Huy-Waremme : " A nos yeux, c'est plus

crédible et moins effrayant de dire : il faut une régularisation générale de tous les sans-papiers afin de régler le problème de la pression qu'exercent les emplois non déclarés sur les emplois déclarés. Une régularisation générale mettrait tout le monde sur pied d'égalité. Cela bénéficierait autant aux travailleurs étrangers qu'aux nationaux. Et cela, les syndiqués peuvent le comprendre tandis que la formule " frontières ouvertes " risque de les bloquer ".

Procès politiques

Les actions menées en 1998 et 1999 par le CCLE- (expulsion de Sémira Adamu en 1998 et de 74 Roms en 1999 ainsi que différentes manifestations contre les centres fermés), ont entraîné une action en justice contre 27 militants de ce collectif, qui vont devoir comparaître devant le tribunal correctionnel. Les préventions (quelque 1.500 pages) vont de l'acte de rébellion à la destruction d'un bâtiment administratif (un jet de peinture rouge...). Les prévenus risquent jusqu'à un an de prison.

Pour une des prévenues, Laurence Vanpaeschen, ex-CCLE, ce procès est politique : " On cherche à criminaliser des mouvements qui pratiquent la désobéissance légitime. C'est aussi le cas pour d'autres collectifs, d'autres actions, par exemple contre les OGM. On cherche à criminaliser des collectifs qui refusent une politique de l'immigration se résumant à l'enfermement et l'expulsion, qui refusent les centres fermés comme lieux de non-droit, qui refusent la criminalisation de l'étranger et du demandeur d'asile : ce ne sont pas des abstractions, c'est par exemple Mira, une jeune femme incarcérée. Nous avons voulu rompre des barrières présentées comme infranchissables : les actions menées à l'aéroport, les contacts avec des pilotes rapatriant des sans-papiers ainsi qu'avec les passagers, et même avec les gendarmes. L'enjeu de ce procès touche aux droits les plus fondamentaux ". Manoeuvres visant à intimider et à disqualifier tout mouvement de solidarité avec les sans-papiers? C'est à tout le moins

l'avis du comité de soutien qui s'est créé à Bruxelles et à Liège. Il réclame l'acquittement de tous les inculpés, de même que la vérité sur la mort de Semira Adamu et des sanctions contre tous ceux qui en portent la responsabilité. ■

Un Tiers Monde à domicile

De rares études, en France notamment, montrent à quel point des secteurs comme la confection, la construction, l'hôtellerie et la restauration, l'agriculture et les travaux saisonniers reposent, de manière structurelle, sur le travail clandestin. C'est tout simplement un Tiers Monde à domicile, une délocalisation sur place, avec des salaires de misère, le payement à la pièce, la flexibilité et la docilité maximale, l'absence de charges sociales et de représentation syndicale. En Belgique, la Confédération nationale de la construction estime qu'il y a au moins 20.000 emplois en noir dans le secteur (30% de la valeur ajoutée). Ils ne sont pas tous des sans papiers, mais le départ des travailleurs clandestins entraînerait de sérieuses difficultés pour les secteurs où ils sont employés³.

1. Site de la CLIC : www.librecirculation.tk, voir aussi www.fortress-europe.org

2. Voir Isabelle Pollet, *Un Tiers-monde à domicile*, Cabier POS, n°10, 2001.

3. Voir Isabelle Pollet, déjà citée.

René De Schutter
GRESEA

Pour ou contre la fermeture?

Il y a eu des périodes dans l'histoire de l'immigration en Belgique où il y avait " ouverture des frontières ".

Tous les étrangers, ou presque, pouvaient venir travailler légalement en Belgique. Cela a été largement le cas par exemple de 1962 à 1968. La situation de plein emploi – certains disaient de sur-emploi – a poussé les gouvernements, sous l'influence du patronat, à " ouvrir " toutes grandes les frontières à l'immigration pour " pourvoir " les emplois vacants dans l'économie, emplois pour lesquels il n'y avait plus de candidats à l'intérieur du pays.

Il y avait, du côté du patronat et des pouvoirs publics, la crainte d'une augmentation trop rapide des salaires qui serait provoquée par la situation de pénurie de main-d'œuvre.

S'y ajoutait le désir d'augmenter la population, face au déclin de la natalité, en particulier en Wallonie (solution préconisée par le démographe français, A. Sauvy, dans un célèbre rapport sur la démographie en Wallonie).

Les arguments humanitaires ou de nature morale (solidarité avec les peuples du monde) n'étaient guère avancés à l'époque.

Ce sont ces arguments de nature éthique qui sont aujourd'hui avancés par les personnes ou les groupes qui préconisent aujourd'hui l'ouverture générale des frontières.

Ils avancent un argument supplémentaire : on ne peut, disent-ils, préconiser la liberté des échanges de marchandises, de services, de capitaux et s'opposer au même temps à la mobilité des travailleurs.

Fermer les frontières, c'est non seulement faire le jeu du capitalisme du

Nord (qui préfère de loin délocaliser les entreprises vers les pays du Sud où les salaires sont inférieurs et très généralement les syndicalistes non tolérés) ; c'est aussi contrevenir aux droits de l'homme, selon lesquels les hommes et les femmes doivent être libres de choisir leur lieu de résidence.

Il y a donc là un discours basé sur les droits de l'homme, sur la nécessaire solidarité et sur l'équité entre marchandises, services, capitaux et main-d'œuvre.

Critères d'ouverture

Partant d'une critique de la thèse de l'ouverture des frontières, un certain nombre de personnes estiment que s'il ne faut pas ouvrir, toutes larges, les frontières à l'entrée des migrants, il faut par contre permettre l'entrée d'un certain nombre d'étrangers conformément à certains critères.

Les critères avancés sont soit d'ordre économique, soit d'ordre humanitaire.

Exemples de critères économiques

- Permettre l'entrée et le droit au travail aux " cadres " supérieurs d'entreprises (c'est ce qui se fait, d'ailleurs), ou encore aux fonctionnaires internationaux.
- Permettre l'entrée et le travail de spécialistes présents en nombre insuffisant en Belgique par exemple informaticiens de haut niveau, etc.

Exemples de critères humanitaires

- Permettre l'entrée et le travail en Belgique aux personnes issues de pays où existent des conflits ; ou encore une grande famine, une catastrophe naturelle.

- Permettre l'entrée et le travail en Belgique aux jeunes travailleurs pendant une durée déterminée afin de leur octroyer une formation professionnelle en alternance.
- Permettre le regroupement familial au sens large du mot (parents, grands-parents, frère et sœur).
- Faire tous les deux ans une régularisation des clandestins, etc.

Quotas ou ...

A l'instar de ce qui existe dans certains pays, il y a des personnes ou groupes qui sont partisans de prévoir des " quotas " d'immigration : par exemple, autant de milliers en provenance de certains pays.

Enfin, il y a aussi des personnes et des groupes qui prônent la fermeture totale des frontières (en dehors du regroupement familial au sens restreint du mot, de la reconnaissance du statut de réfugié politique au sein précis de la convention de Genève, et des étudiants étrangers pour la durée de leurs études) arguant qu'il faut agir pour que tous les peuples puissent développer en paix leur propre économie et donc, n'aient plus besoin d'immigrer.

Ajoutons quand même qu'il est de notoriété publique qu'un certain nombre de travailleurs au noir, en particulier en provenance de pays de l'Est européen, sont de facto " tolérés ", même si le discours officiel affirme le contraire.

La diversité des positions possibles sur l'ouverture -ou non- des frontières invite certainement à un débat serein au sein des forces progressistes de notre pays.■

De quelques associations ressources

Nous avons établi une sélection des principales associations généralistes concernées par les questions de migrations et d'immigrations, à l'exclusion des associations qui placent l'accent sur un ou des pays à l'origine de ces phénomènes, trop nombreuses pour être recensées ici.

L'ADDE (Association pour le droit des étrangers) vise à informer et former en droit des étrangers.

Contacts : Avenue de Stalingrad, 24 à 1000 Bruxelles
Mail : adde.id@skynet.be
Site : <http://users.skynet.be/adde/cadres.html>
Tél. : 02/ 511 95 17

L'ACLI (Association chrétienne des travailleurs internationaux) travaille à la reconnaissance des droits de pleine citoyenneté de tous et veut contribuer au changement des structures économiques injustes.

Contacts : Rue Franklin, 136 à 1000 Bruxelles
Mail : aclibelgio@skynet.be
Tél. : 02/ 742 26 40

Le BeCAME (Centre bruxellois pour l'Afrique dans une Europe multiculturelle) est une asbl composée de belges et d'Africains dont l'objectif est d'assurer la visibilité de la présence africaine à Bruxelles. Pour ce faire, le Became offre une réponse structurée aux besoins sociaux, juridiques, informatifs des communautés africaines, il centralise les informations des communautés africaines en un lieu accessible à tous et en faciliter la diffusion auprès d'un large public, etc.

Contacts : Rue de Loncin, 21 à 1060 Bruxelles
Tél. : 02/ 534 95 58

Le CAI (centre d'action interculturelle de la Province de Namur) œuvre à la construction d'une société où les différences de cultures s'enrichissent mutuellement. Le CAI agit principalement en soutien aux personnes et institutions, dans les domaines suivants : médiation interculturelle, insertion socio-professionnelle, accompagnement des associations d'immigrés, formation à l'interculturel, coordination des cours de français seconde langue, soutien aux initiatives publiques, documentation.

Contacts : Rue Dr. Haibe à 5002 Saint Servais
Info@caiamur.be
Tél. : 081/73 71 76

Le CBAI (Centre Bruxellois d'Action Interculturelle) est une asbl créée en 1981 dont l'objectif est la promotion active des relations interculturelles à Bruxelles en particulier, dans la société belge en général qu'elle poursuit à travers quatre axes : celui de la formation des professionnels et des futurs professionnels en contact avec l'immigration ; celui de l'information des réalités migratoires ; de la diffusion culturelle et enfin par le soutien au secteur associatif.

Contacts : Avenue de Stalingrad, 24 à 1000 Bruxelles
Mail : cbai@skynet.be
Site : www.cbai.be
Tél. 02/ 513 96 02

Le CBAR (Comité belge d'aide aux réfugiés) coordonne les activités qui relèvent du gouvernement fédéral telles que l'application des lois nationales (accueil juridique des demandeurs d'asile, détermination de la qualité de réfugié, etc.) et assure le relais des organisations belges avec les autorités fédérales, les institutions internationales et les organisations internationales non-gouvernementales.

Contacts : Rue defacqz, 1 à 1050 Bruxelles
Mail : cbar-bchv@brusl.com
Tél. : 02/537.82.20

Le CEDEM (Centre d'études de l'ethnicité et des migrations) est un centre interfacultaire de l'université de Liège ayant pour but d'effectuer toute recherche théorique ou empirique dans les domaines des migrations humaines, des relations ethniques et du racisme. Il s'intéresse notamment aux relations entre les processus migratoires et les inégalités de développement.

Contacts : Université de Liège-Faculté de Droit- Science politique, Bâtiment 31, boîte 38
Boulevard du rectorat, 4000 Liège (Sart-Tilman)
Mail : M.Martinello@ulg.ac.be
Site : www.ulg.ac.be/cedem
Tél. : 04/ 366 30 40

Le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme est un service public autonome dont la mission essentielle est la lutte contre le racisme, un observatoire des politiques d'intégration, les droits des étrangers et les nouvelles migrations, la lutte contre la pauvreté, la précarité, l'exclusion sociale et la traite des êtres humains.

Contacts : Rue de la Loi, 155 à 1040 Bruxelles
Mail : centre@antiracisme.be
Site : <http://www.antiracisme.be/fr/>
Tél. : 02/ 233 06 11

Le Ce.R.A.I.C (Centre régional d'action interculturelle du Centre) est un lieu d'accueil, d'écoute, de rencontre, d'aide, d'information en partenariat avec le monde associatif et les institutions publiques. Ses missions sont, entre autres, de développer des activités individualisées d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère par l'accompagnement, l'orientation ou la formation, et de promouvoir la participation à la vie culturelle, sociale et économique, développer les échanges interculturels et le respect de la différence.

Contacts : Rue Dieudonné François, 43 à 7100 Trivières
Tél. : 064/ 23 86 56

Le **Cercle interculturel A. Gramsci** organise, promeut et soutient toutes activités visant à l'échange, l'éducation et la formation de groupes et d'individus désireux de dynamiser les rencontres culturelles et interculturelles.

Contacts : Rue Saint-Léonard, 48 à 4000 Liège
Tél. : 04/ 227 59 59

Le **CFBI** (Centre familial Belgo Immigré) met en place des actions sociales, éducatives et culturelles au service de personnes de toutes origines socio-économiques et culturelles, lutte contre les inégalités et propose un accompagnement social.

Contacts : Rue de l'Eglise, 59 à 1060 Bruxelles
Mail : cfb.asbl@belgacom.net
Tél. 02/537 28 00

Le **CIRE** (Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Etrangers) aide à l'intégration des nouveaux arrivants pour l'apprentissage du français, initie à la vie culturelle en Belgique et sensibilise l'opinion publique à la problématique des réfugiés et des migrants en général.

Contacts : Rue du Vivier, 80-82 à 1050 Bruxelles
Mail : sec@cire.be
Tél. 02/ 644 17 17

Le **Cripel** (Centre régional pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère de Liège) fonctionne comme un conseil représentatif et un organe de réflexion, de concertation, d'expression d'avis et de propositions. Son rôle est, prioritairement, de coordonner, d'impulser et d'évaluer l'adéquation entre les politiques d'intégration développées et les besoins du terrain.

Contacts : Rue de la Régence, 55 à 4000 Liège
Mail : secretariat@cripel.be
Tél. : 04/ 220 01 20

Le **Cunic** (Centre universitaire de Charleroi, Cellule de pédagogie interculturelle) est une asbl qui contribue à la recherche d'outils pédagogiques permettant de valoriser et d'aborder l'intégration et l'immigration sous ses aspects positifs et met à la disposition des professionnels sur le terrain interculturel et d'un public plus large des formations, des animations, des informations et des outils pédagogiques ;

Contacts : Avenue Général Michel, 18 à 6000 Charleroi
Mail : cunic@cunic.be
Site : <http://www.cunic.be>
Tél. : 071/ 31 13 36

Le **GERME** (Groupe d'étude sur l'ethnicité, le racisme, les migrations et l'exclusion) initie des recherches dans les domaines suivants : les dimensions européennes des politiques d'immigration et d'intégration ; les politiques publiques, sociales et préventives destinées aux populations d'origine étrangère ou en situation de marginalisation ; les dimensions d'intégration civile, sociale et politique, le droit des étrangers, de même que ce qui a trait de manière générale à la citoyenneté.

Contacts : Université libre de Bruxelles, Campus Solboch, bâtiment S, niveau 14 -CP 124

Avenue F.D. Roosevelt, 50 à 1050 Bruxelles
Mail : area@ulb.ac.be et jcliquet@ulb.ac.be
Site : www.ulb.ac.be/socio/germe
Tél. : 02/ 650 33 72 et 02/ 650 31 82

L'**IRFAM** (Institut de recherche, de formation et d'action sur les migrations) tente, par des expériences " in vivo " de faire prendre conscience des discriminations qui soit mobilisatrice et active à long terme. Il mène aussi des formations-accompagnement d'équipes d'intervenants socio-éducatifs.

Contacts : Rue du Louvrex, 36 à 4000 Liège
Mail : info@irfam.org
Site : <http://www.irfam.org>
Tél. : 04/ 221 49 89

La **Ligue des droits de l'homme** est une asbl indépendante, pluraliste et interdisciplinaire qui combat l'illégalité, l'arbitraire, l'intolérance, le racisme, la discrimination et les atteintes à la dignité.

Contacts : Chaussée d'Alseberg, 303 à 1190 Bruxelles
Mail : ldh@liguedh.be
Site : www.liguedh.org
Tél. : 02/ 209 62 80

Le **MRAX** (Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la Xénophobie) est un mouvement né après la deuxième guerre mondiale dans le prolongement de la résistance au nazisme. Depuis, il est ouvert à la lutte contre les xénophobies et les racismes de toutes natures.

Contacts : Rue de la Poste, 37 à 1210 Bruxelles
Mail : mrax@skynet.be
Site : www.mrax.be
Tél. : 02/ 209 62 50

La plate-forme **Migration et développement** rassemble 28 associations dont les membres fondateurs : CCAE-B, CNCD, CIRE, FCD, la Maison de l'Amérique latine, le Monde selon les femmes, ITECO, OXFAM, SEDIF. Trois groupes de travail sont organisés autour de l'idée fondatrice de la plate-forme: le rôle des migrants dans les projets de développement. Un groupe prospective qui est essentiellement un lieu d'échanges, un groupe formation et un groupe recommandation auprès des pouvoirs publics.

Contacts : CNCD - Quai du Commerce, 9 à 1000
Mail : migration.dev@cncd.be
Tél. : 02/ 250 12 39

Le **SPIA** (Service provincial d'immigration et d'accueil) a pour mission de soutenir, de susciter ou de développer des initiatives dans les domaines sociaux, éducatifs et culturels favorisant l'accueil et l'intégration des immigrés et la cohabitation harmonieuse des différentes communautés belges et d'origine étrangère.

Contacts : Boulevard de la Constitution, 19/1 à 4020 Liège
Tél. : 04/ 349 51 22

Pages coordonnées par Natacha Wilbeaux

Un musée des gens d'ici et d'ailleurs

C'est une vieille idée. Elle est en train de prendre forme. Créer un musée de l'immigration. L'an passé, le Groupe de recherche pour une stratégie économique alternative s'est vu confier une mission de préparation qui, à l'initiative du ministre Alain Hutchinson, membre du Collège chargé de la cohabitation des communautés et à l'aide d'un comité scientifique ad hoc, est aujourd'hui arrivée à son terme après une large consultation des associations actives sur le terrain de l'immigration.

Planifié par le plan

Pourquoi un musée? Parce que, pourrait-on répondre, le projet est inscrit dans le plan régional de développement de Région bruxelloise, qui en fait d'ailleurs une de ses priorités. Il s'agit, lit-on ici, de *"mettre en oeuvre une stratégie qui valorise le caractère interculturel, international et européen de Bruxelles dans le respect de la vie quotidienne de ses habitants (étant entendu que) le caractère interculturel de Bruxelles et des habitants est une chance et une richesse inestimables pour ses habitants (et que sa) vocation de ville cosmopolite ouverte sur l'Europe et le monde doit l'amener à réussir un modèle de vie basé sur le respect de l'autre et des principes d'égalité et de mixité culturelle. (...) Dans cette optique, la Région de Bruxelles-Capitale soutiendra l'initiative de la création d'un musée de l'immigration. Cet outil d'éducation permettra de sensibiliser le plus grand nombre à l'histoire interculturelle de la Région de Bruxelles-Capitale."*

Le principe est acquis et il associe tous les niveaux de pouvoir que compte la Belgique. Le lieu d'implantation a été choisi et il s'est porté sur le site, magnifique autant que symbolique, du bâtiment des Douanes de Tours et Taxis, à Bruxelles. Les études préparatoires, quant à elles, sont terminées. C'est le gros-oeuvre théorique, si on veut, son soubassement conceptuel, conçu par le Comité scientifique.

Habité par les habitants

Car l'objectif est créer un espace ouvert, un instrument actif de lecture et de compréhension du réel, tel qu'il s'est façonné par brassage de populations au cours des dernières décennies. Mieux: un lieu de rencontre qui serait le prisme de tous les lieux de rencontre qui ont permis aux uns et aux autres, ceux d'ici et ceux d'ailleurs, de construire, parfois conflictuellement, parfois harmonieusement, parfois dans l'indifférence, une société caractérisée par la mixité culturelle.

Le musée se veut naturellement, aussi, l'affirmation symbolique et politique d'une histoire "en création", celle qui appartient à tous, qui concerne tous et qui est l'oeuvre de tous, mouvante et évolutive. Tous: les Belges de souches ou ceux qui se considèrent tels, les citoyens d'origine étrangère ou ceux qui ont encore conscience de l'être... En la matière, les définitions n'ont pas solidité du béton armé.

En n'en dira pas autant du musée, qui sera "en dur". En dur et

décliné, sur le plan spatial, en trois niveaux:

- le niveau "espace public interactif", qui visera à être un lieu multiculturel de dialogue modulable, jusque dans ses objectifs et ses activités, par le public qui le fréquente, que ce soit pour la transmission des connaissances, la réflexion collective, le spectacle ou la fête
- le niveau "conservatoire" d'une histoire en cours, qui a pour ambition de transformer le passé en actualité, notamment par une récolte des documents et objets constitutifs d'une mémoire active et permanente de l'immigration
- le niveau "espace de communication et d'éducation", qui s'appuiera sur la recherche et la créativité de l'ensemble des générations des gens d'ici et d'ailleurs

Comme tout musée, il s'agit d'un défi, lancé à l'oubli, proposé aux habitants de la planète Belgique, passée, présente et à venir. ■

Marc François
GRESEA

Pour en savoir plus...

Ouvrages

- >> Chemins de migrations (actes de colloque) ; Entraide et fraternité, Bruxelles, 1995
- >> D'un voyage à l'autre : Des voix de l'immigration pour un développement pluriel/ Institut Panos-Paris ; Karthala, Paris, 2002 ; 304 pages
- >> Histoire des migrations dans le monde : ailleurs, l'herbe est plus verte/ dir. Guy Richard ; Arléa-Corlet, Paris, 1996 (Coll. Panoramiques)
- >> La nouvelle Europe migratoire/ Marco Martiniello ; Editions Labor, Bruxelles, 2001 ; 91 pages (Coll. Quartier Libre)
- >> Migrations et mondialisations : les nouveaux esclaves/ André Linard ; CISL, Bruxelles, juillet 1998 ; 31 pages
- >> Rapport annuel sur les droits des travailleurs, 1999 : Les travailleurs migrants ; CMT, Bruxelles, 1999 ; 48 pages
- >> Tendances des migrations internationales/OCDE-SOPEMI, Paris, 2001 ; 394 pages, <http://www1.oecd.org/publications/e-book/8101132e.pdf>

Revues

- >> Asian Migrants – Online news magazine of the Asian Migrants Centre, Hong-Kong, <http://www.asian-migrants.org/>
- >> Hommes & Migrations – Revue française des questions d'immigration, <http://www.adri.fr/hm/>
- >> L'Agenda Interculturel – Centre Bruxellois d'Action Interculturelle, <http://www.cbai.be/publications/agenda.html>
- >> Le Courrier hebdomadaire du CRISP a publié un certain nombre de numéros consacrés à la problématique de l'immigration, http://www.crisp.be/vente/liste_publ.asp?categorie=88
- >> Migrations Europe – Revue du CIEMI – Centre d'information et d'études sur les migrations internationales, Paris, <http://www.ciemi.org/>
- >> Migrations Société – Revue du CIEMI – Centre d'information et d'études sur les migrations internationales, Paris, http://www.revues-plurielles.org/revue_presentation.asp?no_revue=16
- >> Revue européenne des migrations internationales, Université de Poitiers (France), <http://www.mshs.univ-poitiers.fr/migrinter/remi/remi.htm>

Articles et autres dossiers

- >> Bibliographie en ligne en français du Center for International and European Law on Immigration and Asylum, University of Konstanz, <http://migration.uni-konstanz.de/english/franc.htm>
- >> De dynamiek achter internationale migraties : een export van problemen/ Johan Wets, KUL, in: Noord-Zuid Cahier, juin 1999; 7 pages, <http://www.wereldwijd.be/archief/9906-011.htm>
- >> Emigration dynamics, in developing countries (special issue), in: International migration, IOM, Vol. XXXIII, 3-4, 1995; 768 pages
- >> Immigrants - stakeholders in development : synthesis and reflection/ Reynald Blion; Institut Panos, Paris, Septembre 1999; 14 pages, <http://www.panosparis.org/fichierProdFR/fichierProd42.doc>
- >> Le défi mondial de la pression migratoire, in : Mondes en développement sur "Mondialisation, défis mondiaux, gouvernabilités" (ISMEA-CECOEDUC) , Tome 22, n° 88, 1994 ; p. 86-98
- >> Les migrants : richesse et peur des nations (dossier), in : Courrier de la Planète (Solagral) n°45, mai-juin 1998 ; 63 pages
- >> Les migrations australes (dossier), in : Défis Sud n° 30, octobre-décembre 1997 ; p.13-37
- >> Les migrations internationales (dossier), in : Les Cahiers français n° 307, mars 2002 ; 95 pages
- >> Les migrations pèsent sur le Sud/ Guy Herzlich, in : Alternatives économiques n° 151, septembre 1997 ; p. 44
- >> Les politiques d'immigration en Europe/ Nicole Guimezanes, in : Problèmes politiques et sociaux dossiers d'actualité mondiale (La documentation française) n° 673, 7 février 1992 ; 68 pages
- >> Migrations (dossier), in : Courrier ACP-UE n° 187, juillet-août 2001 ; p. 28-56, http://europa.eu.int/comm/development/body/publications/courrier/index_187_fr.htm
- >> Migrations et développement (dossier), in : Antipodes (ITECO) n° 140, avril 1998 ; 48 pages
- >> Migrations internationales (dossier), in : Informations et Commentaires n° 106, janvier-mars 1999 ; p. 11-49

- >> Pour une politique tenable de l'immigration/ Henri Goldman, in : Politique, revue des débats n° 0, février-mars 1997 ; p. 30-37
- >> Sans-papiers sans frontières (Migrations et développement II), Antipodes (ITECO), n° 143, décembre 1998 ; 36 pages
- >> Transhumances humaines (dossier), in : Demain le monde n°24-25, mai-juin 1998 ; p. 13-57
- >> Une nouvelle étape de la mondialisation ? A propos de la libéralisation des mouvements d'hommes/ Rolande Borrelly Aida Delforno, GRREC-UIPMF, Grenoble, 2000 ; 13 pages, <http://www.redcelsofurtado.edu.mx/archivos%20PDF/borrel1.pdf>

Sites de référence

- >> Center for International and European Law on Immigration and Asylum, University of Konstanz, Allemagne, <http://migration.uni-konstanz.de/english/index.htm>
- >> Centre de documentation sur les migrations humaines – Grand Duché du Luxembourg, <http://www.migcendo.lu>
- >> ICMPPD - International Centre for Migration Policy Development – Vienne, <http://www.icmpd.org/>
- >> Migrations internationales: Programme MIDEIP (Migration, développement et intégration pluri-culturels) – Institut Panos, Paris, <http://www.panosparis.org/fr/migrations.html>
- >> Migrinter – Centre de documentation, Migrations internationales, espaces et société ; CNRS-Université de Poitiers, <http://www.mshs.univ-poitiers.fr/migrinter/doc.htm>
- >> OCDE: Migrations internationales, <http://www.oecd.org/FR/home/0,,FR-home-16-nodirectorate-no-no-no-16,00.html>
- >> OIT : Base de données sur les migrations internationales de la main-d'œuvre, <http://www.ilo.org/public/french/protection/migrant/ilmdb/ilmdb.htm>
- >> Organisation Internationale pour les Migrations – Genève, <http://www.iom.int/>
- >> PICUM : Platform for international cooperation on undocumented migrants – Bruxelles, <http://www.picum.org/>
- >> Portail pour la promotion et la protection des droits des migrants, <http://www.december18.net/intro.htm>

Les feuilles de route du GRESEA

Ateliers et publications

Fiscalité et Tiers Monde : La justice fiscale pour le développement social; Etude de cas : Brésil, Algérie, GRESEA 2003

Au Sud, tout autant qu'au Nord, une fiscalité directe, juste et équitable est un objectif essentiel pour garantir le financement des services publics, la redistribution de la richesse sociale et la satisfaction des besoins fondamentaux. Dans cette publication, consacrée pour l'essentiel au Brésil, le Gresea présente un travail de réflexion et de propositions mené par le " Forum Brésilien Citoyen " et intitulé " Justice sociale et fiscale pour reconstruire le Brésil ". Y sont également abordés les problèmes de la fiscalité en Argentine (dernier accord avec le FML) et en Bolivie (la révolte populaire après l'imposition d'un impôt massif sous diktat FML).

Forum social de Belgique, 10 mai 2003

Le Gresea participe cette année à deux ateliers du Forum social de Belgique. L'atelier **Droits économiques et sociaux : Tout le pouvoir aux multinationales ?** est pris en charge par les organisations syndicales, des associations et ONG, dont le Gresea.. Ce sera également l'occasion pour le Gresea de présenter les **Actes du Colloque** qu'il a organisé, en décembre 2002, sur " **Les entreprises multinationales et les droits de l'homme : agir contre l'impunité** ". Comment obliger les entreprises multinationales à respecter les droits fondamentaux ? Quelles sont les ressources et les potentialités du droit, au niveau international, européen et national ? Quels objectifs et mobilisations

sociales, syndicales, citoyennes pour la justiciabilité des droits sociaux ?

De même, le Gresea participe, aux côtés de la FGTB, à l'atelier " **Développement Durable** " qui cherchera notamment à voir en quoi le développement durable peut être un outil de changement dans la perspective de l'alter- et l'antimondialisme. Le Gresea a choisi d'y présenter, publiée dans ses **Cahiers des alternatives**, une **brochure pédagogique** qui vise à décoder le concept -nébuleux- du développement durable de même que le rôle de ses principaux acteurs. Mis à toutes les " sauces ", le développement durable est devenu une tarte à la crème justifiant tout et son contraire. La brochure, destinée aux enseignants, étudiants, syndicalistes et ONG, invite à une lecture critique et indépendante d'un concept trop souvent brandi comme un précepte théologique.

Le libre-échange des services: jeu de poker menteur?

René De Schutter - Les Cahiers des alternatives, 40 pages, 3 euros.

L'AGCS (Accord Général sur le Commerce des Services) est un des enfants bâtards de l'enfantement par le GATT de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Alors que le GATT ne traitait que du libre-échange des " marchandises " (c'est-à-dire des produits manufacturés), l'OMC prétend traiter l'ensemble des échanges, y compris l'agriculture, les droits de propriété intellectuelle et les services. Ces derniers recouvrent pas moins de 160 secteurs différents. C'est dire qu'il y a de quoi négocier. Car il s'agit officiellement de négocier. En fait, comme le montre la brochure du Gresea, c'est un véritable jeu de poker menteur, dans

lequel les pays développés ont en mains toutes les cartes du jeu tandis que les pays du Tiers-monde sont écrasés sous les aspects techniques et les pressions de toutes sortes. Il s'agit, fondamentalement, de rendre accessibles aux firmes multinationales une série d'activités qui sont essentielles pour le bien des populations (le cas du secteur de l'éducation, longuement détaillé dans la brochure du Gresea le montre bien) et qui, jusqu'à présent, relevaient très souvent de la " régulation " par les pouvoirs Publics.

La lettre d'information " Etant Donnés "

Riche de son expertise dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises, le Gresea va concentrer ses activités sur le thème, voisin, de la " responsabilité collatérale des entreprises ": au-delà des problèmes - surtout sociaux - que les décisions prises par les agents économiques du Nord causent aux populations du Sud à l'intérieur des entreprises que ces agents établissent, achètent, soutiennent ou utilisent dans le Tiers-monde, il y a lieu, en effet, de considérer les impacts que ces décisions ont à l'extérieur des dites entreprises. Quelles en sont les conséquences sur le tissu social, culturel et éducatif, sur la capacité des Etats de mener une politique industrielle souveraine, sur l'évolution sociologique du monde du travail? A cet effet, le Gresea a l'ambition de créer un réseau d'échanges Nord-Sud, bâti notamment sur la lettre d'information " Etant Donnés " dont le premier numéro traite de l'outsourcing en Inde des fonctions informatisées d'entreprises du Nord. Disponible sur demande ou sur le site du Gresea: www.gresea.be ■

A lire ...



Social Watch Report 2003 :

The Poor and the Market; Instituto del Tercer Mundo, Uruguay, 2003; 199 pages + cd-rom + The Social Scorecard

"Depuis 1997, le transfert net des ressources financières vers les pays en développement a été négatif d'année en année", selon Kofi Annan, secrétaire générale des Nations Unies. En d'autres mots, l'économie mondiale fonctionne à l'inverse d'un Robin des Bois (on prend l'argent des pauvres pour le donner aux riches) !

Le présent rapport, qui fait état du développement social dans le monde, tente de démontrer par le biais des statistiques globales et les rapports nationaux, le non-respect des promesses faites en matière de développement. Il analyse également l'impact de la privatisation des services essentiels (santé, éducation, ...) sur les pauvres : droits de l'homme, place de la femme, AGCS, libre-échange, objectifs des Nations Unies.

Le cd-rom reprend les rapports de 1996 à 2003, présente des cartes interactives et statistiques, ainsi que les rapports pays par pays. (M.F.)



L'économie mondiale 2003

CEPII, éditions la Découverte, Paris, 2002.

Quelles sont les perspectives de l'économie mondiale après les chocs de l'année 2001, les attentats du 11 septembre, la faillite d'Enron, l'effondrement argentin, etc. ? Alors que le ralentissement de 2001 a affecté la plupart des régions du monde et fortement ralenti le commerce mondial, il semblait, au CEPII, primordial d'aborder les interdépendances commerciales et financières et leurs conséquences pour la politique économique. Comment les chocs se transmettent-ils ? Pourquoi la zone euro, relativement fermée, est-elle sensible à la conjoncture mondiale ?

Un second dossier est consacré à l'ouverture des pays du Sud. Suite au cycle de négociations de Doha en novembre 2001, se dirige-t-on vers une nouvelle approche des liens entre commerce et développement ?

Le Japon est également au centre des interrogations alors qu'il s'enlise dans la déflation. La croissance japonaise se trouve hypothéquée pour longtemps en cherchant à éviter les coûts immédiats d'une stabilisation bancaire.

Enfin, les auteurs font le point sur le renouveau de la monnaie et de la reconstruction de la doctrine monétaire. Ils fournissent un éclairage essentiel pour la compréhension de la conjoncture et des politiques économiques traitées dans les différents chapitres. (N.W.)



La consommation citoyenne

Alternatives économiques, hors série pratique n°10, mars 2003

"Alternatives Economiques" sortent un hors-série dont l'objet est la consommation citoyenne.

Il présente, non seulement, les différents signes distinctifs permettant au consommateur citoyen de s'y retrouver parmi tous les logos, labels, sigles de qualité et autres "dégüisements" mais propose aussi des renseignements sur les magasins spécialisés, bio ou équitables.

Il offre également des informations sur les progrès réalisés par les filières de distribution classiques et ce, parce qu'il est "difficile de meubler son appartement seulement avec des paniers en osier équitables du Vietnam ou de s'habiller exclusivement avec des ponchos péruviens"!

De même, ce hors-série nous familiarise avec des pratiques quotidiennes plus responsables parce que consommer citoyen, ce n'est pas seulement privilégier des produits reconnus pour leur qualité sociale et environnementale, c'est aussi adopter des pratiques quotidiennes plus économes en énergie chez soi, dans ses déplacements. C'est aussi voyager, échanger, épargner, surfer sur internet autrement. Il existe des alternatives et ce document nous en donne une large illustration.

Le tout agrémenté d'une compilation de sites internet, revues, livres et essais pour nourrir la réflexion ou glaner des informations pratiques. (N.W.)

Nous avons reçu...

Global Development finance : Striving for stability in Development Finance. I. Analysis and statistical appendix 2003 ; World Bank, New York, 2003 ; 237 pages -- The world trade system : winners and losers, a resource book ; Friends of the Earth International, Amsterdam, novembre 2001, 42 pages -- Une décennie d'OPA en Belgique: Economie et finance en mutation/ Anne Heldenbergh et Karin Comblé; CRISP, Bruxelles, 2002 ; 186 pages -- Villes du Nord & Villes du Sud : A la rencontre de l'agriculture urbaine : Réalités et initiatives ; Institut de la Vie, Bruxelles, 2003 ; 158 pages (Actes du colloque, septembre 2002)